

3

MARS 1966

8^e année

cahiers de documentation européenne

PARLEMENT EUROPEEN

**Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information**

S O M M A I R E

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Page

I. PROBLEMES GENERAUX

1 - L'Allemagne et les deux conférences de Luxembourg.....	1
2 - Les conversations franco-allemandes	6
3 - Commentaires allemands des conversations franco-allemandes de Paris	6
4 - Les commentaires italiens après la Conférence de Luxembourg	9
5 - Opinions françaises sur la réunion des ministres de la C. E. E. à Luxembourg	11
6 - La France et l'Europe	14
7 - Le Président de la République française parle de l'Europe	22
8 - Résolution commune des deux fédérations européennes des syndicats (C. I. S. L. et C. I. S. C.), concernant la crise de l'Europe	24
9 - Mémoire sur la politique européenne, adressé par le groupe allemand du C. E. P. E. S. au gouvernement fédéral	25
10 - Le 10ème Congrès du Parti libéral italien	26

II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - Déclarations relatives à la politique communautaire et à la po- litique agricole, faites à l'occasion de la "semaine verte" à Berlin	29
2 - Le Conseil économique et social français se prononce contre une réalisation anticipée de l'union douanière dans la C. E. E. ...	30
3 - L'adaptation des structures commerciales au Marché commun..	35

III. RELATIONS EXTERIEURES

1 - L'évolution de la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun	39
2 - Réunis à Strasbourg, des parlementaires de l'A. E. L. E. exa- minent la crise de la C. E. E.	46

D e u x i è m e P a r t i e

ACTIVITES PARLEMENTAIRESPage

I. LE PARLEMENT EUROPEEN

Activité des commissions au mois de février 49

II. LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) France

La primauté du droit communautaire 54

b) Pays-Bas

1 - L'accord de Luxembourg est évoqué à la Seconde Chambre... 54

2 - Procédure de ratification du traité sur la fusion 57

Première Partie

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - L'Allemagne et les deux conférences de Luxembourg

Les 17 et 18 janvier 1966 a eu lieu à Luxembourg une réunion extraordinaire du Conseil de ministres dans le dessein de mettre fin à la crise déclenchée par le gouvernement français le 30 juin 1965 et de ramener la France à la table des négociations à Bruxelles. Cette rencontre fut consacrée particulièrement aux deux points suivants : application (ou non-application) du principe de vote majoritaire qui est prévue pour le 1er janvier 1966 par le traité de Rome et restriction du droit d'initiative de la Commission.

La première conférence extraordinaire du Conseil de ministres ne contribua guère au dénouement de la crise de la C. E. E. Les divergences de vues fondamentales entre la France et les Cinq continuèrent à persister, quoique l'on arrivât à un léger rapprochement des points de vue sur des questions d'ordre secondaire. Le seul résultat concret de la conférence fut en fait la décision de se retrouver une seconde fois les 28 et 29 janvier.

Lors de la première rencontre de Luxembourg, la France persista à réclamer le maintien du droit de veto au sein du Conseil de ministres et une limitation des possibilités d'action de la Commission de la C. E. E. Dans un calendrier présenté au cours de la conférence, la délégation française exigeait même avant la fin janvier une décision sur la question du droit de veto ainsi que sur les propositions présentées sous forme d'un mémorandum en dix points et visant à modifier les rapports existant entre la Commission et le Conseil.

Au terme de la première réunion extraordinaire du Conseil de ministres de la C. E. E. , le gouvernement fédéral d'Allemagne devait d'ailleurs faire part par la bouche de son porte-parole, le secrétaire d'Etat M. von Hase, de son inquiétude au sujet de l'issue probable de la conférence. Le gouvernement allemand attendait néanmoins, déclara M. von Hase, que les efforts des Cinq visant à la récupération du sixième partenaire fussent couronnés de succès, et il s'efforçait par tous les moyens que les nouvelles consultations de Luxembourg fussent limitées aux deux points essentiels, c'est-à-dire le problème des décisions majoritaires et celui de la collaboration entre la Commission et le Conseil de ministres. Tous les autres points tels que les questions de personnes, les calendriers et la ratification du traité de fusion des Exécutifs, ne feraient l'objet d'une discussion qu'après la retour de la France à Bruxelles. A la question de savoir si Bonn avait escompté de meilleurs résultats de la conférence de Luxembourg, M. von Hase répondit que c'est avec une bonne dose de réalisme que le gouvernement fédéral s'était présenté aux négociations de Luxembourg et qu'il espérait un résultat meilleur.

Les porte-parole des trois partis nationaux représentés au Bundestag firent part également de leurs appréhensions au sujet du résultat de la rencontre de Luxembourg. Le président de la commission des affaires étrangères de la C. D. U. / C. S. U., M. Majonica, déclara que les propositions françaises étaient en flagrante contradiction avec la lettre et l'esprit du traité de Rome et que c'est pour cette raison qu'elles ne pouvaient être acceptées telles quelles. M. Majonica considérait cependant que l'on avait déjà remporté un grand succès en évitant la rupture des négociations. Certes, il ne serait pas facile de trouver un compromis acceptable, mais le gouvernement fédéral était disposé à mettre tout en oeuvre pour atténuer la gravité de la crise. Tous les signataires doivent cependant rester fidèles aux traités conclus; aucun pays ne peut se permettre de ne plus en tenir compte. Pour sa part, le député libéral, M. Starke, qualifia la tactique de la France de "jeu bien connu", jeu qui viserait à faire endosser par les autres partenaires la responsabilité d'un nouvel échec. Il estima que la C. E. E. devait survivre à cette crise et qu'il ne pouvait être question de créer durablement pour un partenaire des règlements de faveur. Pour le service d'information du S. P. D., la décision de se retrouver à Luxembourg constitue le seul résultat positif de cette conférence. Les desiderata français présentés sous forme d'ultimatum font craindre le pire pour la C. E. E. car elles lui enlèvent toute vitalité. La crise de la C. E. E. est en fait beaucoup plus grave que d'aucuns veulent bien en convenir; elle concerne l'essence même de cette institution et l'Europe a encore un chemin très aride à parcourir.

C'est en termes assez vifs que M. Rainer Barzel, président du groupe parlementaire C. D. U. / C. S. U., critique à son tour l'attitude de la France à la conférence de Luxembourg. Il déclara que faire l'Europe ne signifiait pas obéir passivement à une politique d'injonction, la confiance réciproque, une politique de compromis et de concessions mutuelles devant au contraire former les fondements de l'union européenne. Selon M. Barzel, la France, si elle reste isolée, finira bien par modérer ses exigences et le gouvernement fédéral n'entend pas pratiquer une politique de bouderie. Il exprima l'espoir que les partenaires de la C. E. E. trouveraient en toute sérénité une solution à toutes les questions contentieuses lors de leur seconde rencontre à la fin janvier. M. Schmücker, ministre des affaires économiques, déclara dans une émission télévisée de la "Deutsche Fernsehen" le 19 janvier qu'il ne fallait point greffer sur la crise de la C. E. E. trop de problèmes politiques. Suivant le ministre allemand, la C. E. E. poursuit surtout des objectifs économiques et c'est donc sur un autre plan, somme toute, qu'il faudrait tenter de réaliser l'union politique de l'Europe. Le ministre fit part de sa déception devant les résultats de la première conférence de Luxembourg, mais s'empressa en même temps d'exprimer l'espoir qu'on en arriverait à un rapprochement d'ici peu.

M. Frans Josef Strauss, président de la C. S. U., fut le seul homme politique d'Allemagne à se rallier à la position française. Dans une interview accordée au journal de Ratisbone, le "Mittelbayerische Zeitung", il exprima l'idée qu'il fallait accorder un droit de veto à la France. Ainsi, il écrit textuellement dans cet article : "Nous aussi, nous estimons que nous ne pouvons pas être mis en

minorité malgré nous le jour où nous considérerons qu'une question économique ou politique revêt un intérêt vital pour nous". Le président de la C.S.U. rejeta de façon catégorique l'idée de poursuivre l'oeuvre de la C.E.E. sans la participation de la France. Il s'oppose aussi à la conception selon laquelle la Commission de la C.E.E. serait à considérer comme l'embryon d'un futur gouvernement européen car "les droits de souveraineté essentiels sont encore entre les mains des gouvernements nationaux". M. Strauss repoussa néanmoins aussi l'idée d'une modification du texte des traités de Rome.

Le 24 janvier, M. Alwin Münchmeyer, vice-président du Congrès des Chambres de commerce et de l'industrie allemandes, déclara à Hanovre qu'il ne fallait affaiblir en aucun cas la position de la Commission de la C.E.E. Selon lui, il s'agit en particulier de maintenir absolument intact le droit d'initiative qu'elle a en propre. Les milieux des Chambres de commerce et de l'industrie allemandes reconnaissent en général la nécessité de poursuivre les efforts afin d'aboutir à une entente. Tout en rejetant l'idée de concéder un droit de veto formel à un pays, ces milieux estiment que l'on pourrait trouver dans le cadre du règlement du Conseil des arrangements qui répondent aux vœux de la France. Dans un plaidoyer prononcé à l'Université de Cologne, le 24 janvier 1966, le baron von Falkenhausen, président de l'Union des banques de la C.E.E. et de l'Association des banques privées allemandes, a déclaré que la Commission était désireuse de travailler dans un esprit européen et qu'elle s'efforçait de construire une patrie aux dimensions élargies. Il n'y a nullement lieu de qualifier les membres de la Commission de "technocrates apatrides" comme l'a déjà fait le général de Gaulle. En tout cas, les solutions que l'on continuera de rechercher pour résoudre la crise devront respecter la conception fondamentale qui est à la base de la C.E.E.

La veille de l'ouverture de la deuxième conférence extraordinaire du Conseil de ministres à Luxembourg, le 27 janvier 1966, le Bundestag avait consacré un débat à la crise de la Communauté économique européenne. Après avoir rendu compte des différents points de la première conférence, M. Schroeder, ministre des affaires étrangères, obtint l'appui total du parlement allemand pour la deuxième conférence (1).

Avant l'ouverture de la première conférence de Luxembourg, M. Muller-Armack avait déclaré au cours d'une interview accordée à la D.P.A. que la conférence que le Conseil de ministres de la C.E.E. était sur le point de tenir, ne pourrait être couronnée de succès que si une "solution intermédiaire" donnait satisfaction tant à la France qu'à ses cinq autres partenaires. Le seul moyen de parvenir à un compromis était donc que la France approuve l'établissement de certains liens entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et que les autres Etats membres fassent droit à certaines exigences du général de Gaulle. Selon M. Müller-Armack, la seule solution qui s'offre à l'Europe est de rapprocher la C.E.E. et l'A.E.L.E. et de maintenir en même temps les organisations étatiques en-

(1) Voir détails dans le précédent Cahier de documentation européenne.

core existantes afin qu'elles puissent servir de base à une future organisation européenne. La thèse française de l'Europe des patries repose toujours sur une incontestable réalité historique : le fait que l'Europe se compose d'Etats nationaux. Au cours de son entretien avec la D. P. A., M. Müller-Armack a concédé qu'en tentant d'interpréter politiquement les dispositions économiques du traité, la Commission avait probablement été trop loin, étant donné qu'elle avait demandé pour elle-même qu'un rôle politique correspondant lui fût concédé.

Le résultat le plus important de la deuxième conférence tenue par le Conseil de ministres à Luxembourg les 28 et 29 février 1966 a été la décision de la France de revenir à la table des négociations de Bruxelles et de participer à nouveau aux travaux de la Communauté économique européenne. M. Majonica (C. D. U./C. S. U.) a dit au sujet du compromis intervenu dans la capitale luxembourgeoise que la controverse sur les décisions majoritaires avait été ramenée ainsi à de plus justes mesures. La Commission reste un organe de la Communauté au même titre que les autres. Pour M. Wehner, vice-président de la S. P. D., les formules adoptées à Luxembourg constituent un moyen imparfait, mais valable de sortir de l'impasse. Les commentaires de la presse allemande allaient aussi dans le même sens. C'est ainsi que l'on peut lire dans le "Frankfurter Allgemeine Zeitung" que l'on pourrait paralyser momentanément la C. E. E. et même remettre son existence en question, mais que, de toute évidence, on ne pourrait plus la détruire, non que l'idée d'une Union européenne soit ancrée solidement dans les esprits, mais parce que les intérêts nationaux ne lui permettent plus, mais commandent au contraire qu'elle continue à se développer. Le "Welt" de Hambourg écrit que les cinq partenaires de la France ont empêché que le traité de la C. E. E. ne soit dénaturé et obtenu que la France promette de reprendre sa place à Bruxelles. Toutefois, comme toute la question des décisions prises à la majorité n'a pas été tranchée la conférence de Luxembourg n'aurait été qu'un demi succès.

Dans une interview accordée à la "Deutsche Welle", M. Schroeder, ministre fédéral des affaires étrangères, a déclaré que le résultat essentiel de la seconde réunion de Luxembourg était le retour à la normale. On est arrivé à un modus vivendi en ce qui concerne les décisions majoritaires et l'on ne cessera de s'efforcer de trouver une solution qui soit autant que possible acceptable pour tous. Sur les relations entre le Conseil de ministres et la Commission de la C. E. E., le Conseil de ministres s'est fait certaines opinions qui devraient faire l'objet d'une discussion avec la Commission. Parlant enfin des nouvelles perspectives d'une union politique des pays de la C. E. E., le ministre allemand a ajouté : "Nous ne resterons pas moins fermes dans la poursuite de cet objectif". M. Schroeder a ensuite souligné que la politique de la République fédérale avait été orientée de tout temps vers un élargissement de la C. E. E. Les efforts tendant à l'établissement de liens plus étroits entre la Communauté économique européenne et la zone européenne de libre échange se poursuivent d'ailleurs.

Le 31 janvier 1966, lors d'une conférence de presse sur les résultats de la seconde réunion de Luxembourg, le secrétaire d'Etat von Hase a fait la déclaration suivante : "Le gouvernement fédéral, dont le point de vue sur les problèmes de la Communauté économique européenne a été soutenu par le Bundestag d'une manière si impressionnante, se félicite que la conférence de Luxembourg permette à présent à la C. E. E. de reprendre à Bruxelles ses travaux. Le gouvernement fédéral espère que la C. E. E. abordera sans retard l'examen des autres problèmes qui doivent être rapidement résolus dans l'intérêt de tous, et parmi ceux-ci les problèmes qui se posent au secteur industriel et au Kennedy round".

De l'avis du Congrès des Chambres de commerce et de l'industrie allemandes (D. I. H. T.), la réunion de Luxembourg n'a éclairci qu'une petite partie des questions institutionnelles et des difficultés techniques. L'influence ainsi accrue du Conseil de ministres ne serait acceptable, lit-on dans une déclaration publiée le 3 février 1966, que si elle s'accompagnait d'une meilleure garantie politique en ce qui concerne le processus d'intégration. En tout état de cause, la Commission de la C. E. E. doit rester le moteur du développement ultérieur de la Communauté.

Le 31 janvier 1966, l'Union européenne a publié la déclaration suivante, sur les résultats de la deuxième conférence extraordinaire du Conseil des ministres de la C. E. E. à Luxembourg : "L'Union européenne (Allemagne) prend acte avec satisfaction des résultats de la conférence de Luxembourg : la France participe à nouveau pleinement aux activités de la Communauté, et cela grâce à la fermeté et au pouvoir de persuasion dont ont fait preuve les Cinq dans la conduite des négociations, basée sur l'inviolabilité des traités".

Aucun Etat membre ne peut accepter de remettre la Communauté en question. La communauté d'intérêts est si poussée qu'un renversement de la vapeur, qui n'aurait pas de graves conséquences sur le plan économique et social, n'est plus pensable.

Les travaux se poursuivent à Bruxelles afin de résoudre les problèmes qui se posent encore et de pousser plus avant le développement de la Communauté dans le sens de la fusion des économies:

Ayant recouvré sa capacité d'agir, la C. E. E. sera en mesure de reprendre bientôt les négociations Kennedy et de les mener à bonne fin. Etant donné que la Grande-Bretagne et d'autres pays se montrent de plus en plus disposés à adhérer à la Communauté, l'extension de celle-ci peut même être à nouveau envisagée".

(Bulletin du service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n°15, 2 février 1966;

Service d'information du Conseil allemand du mouvement européen n° 2/3, du 10 février 1966;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19, 20, 21, 25 et 31 janvier 1966;

Le Monde, 21, 23, 24 janvier et 1er février 1966;
Die Welt, 21 et 22 janvier 1966;
Neue Zürcher Zeitung, 21, 22 et 31 janvier, 1 et 2 février 1966)

2 - Les conversations franco-allemandes

A l'issue du Conseil des ministres français du 9 février, le secrétaire d'Etat à l'information a déclaré, à propos des entretiens franco-allemands qui ont eu lieu à Paris les 7 et 8 février dans le cadre du traité de coopération franco-allemand : "On n'attendait pas de résultat spectaculaire de cette rencontre. Son objet était la recherche d'objectifs communs et son aspect pratique a été une condition de sa réussite. M. Pompidou a insisté sur l'excellente atmosphère et l'intérêt des conversations qu'il avait eues avec MM. Erhard et Westrick. La construction de l'Europe a été le souci qui a été partagé par les deux délégations, qui considèrent que celle-ci est une lente marche progressive et qu'il convient d'entreprendre quelque chose de renouvelé pour faire déboucher les efforts sur des contacts politiques entre les Six. Les modalités de cette construction politique n'ont pas été arrêtées, mais le principe en est reconnu comme souhaitable et la France et l'Allemagne se réjouiront de ce qu'il pourra les rapprocher".

Le secrétaire d'Etat à l'information a précisé ensuite que ces conversations avaient permis d'accroître la coopération scientifique entre les deux pays et de promouvoir la recherche dans les secteurs de pointe, ajoutant, en ce qui concerne l'Europe : "On s'est félicité des résultats obtenus à Luxembourg et l'on en a signalé l'importance. Il est nécessaire de s'attaquer, à Bruxelles, aux problèmes difficiles et complexes qui restent en suspens".

(Le Monde, 10 février 1966)

3 - Commentaires allemands des conversations franco-allemandes de Paris

La politique européenne, les relations bilatérales entre la France et l'Allemagne et le prochain voyage à Moscou du général de Gaulle : tels sont les sujets qui ont été au centre des conversations franco-allemandes qui ont eu lieu à Paris les 7 et 8 février 1966.

Avant son voyage à Paris, le chancelier Erhard a tout d'abord souligné, dans une interview donnée le 28 janvier 1966 au journal "Die Welt", toute l'importance que revêtent les consultations avec le général de Gaulle. Il a précisé à cette occasion qu'en raison de leur nature même, des rencontres régulières ne devaient cependant pas faire escompter chaque fois des résultats spectaculaires. Le chancelier a assuré avoir déjà déclaré devant le groupe C. D. U. / C. S. U. que la crise de la C. E. E. ne pouvait être réduite à des tensions bila-

térales dans les relations franco-allemandes. Il a enfin exprimé l'espoir qu'avant son voyage à Paris, la situation dans la C. E. E. se serait clarifiée et que l'on pourrait, le cas échéant, examiner la possibilité d'une coopération politique européenne plus poussée, en précisant la nature.

Au "Forum 66" de l'Union de la jeunesse et du Conseil économique de la C. D. U. à Wiesbaden (4 février 1966), M. Rainer Barzel, parlant sur le thème : "La jeune génération forge l'avenir", devait déclarer de son côté que pour tous les Allemands, rien ne pouvait remplacer, sur la voie de la liberté, l'amitié franco-allemande. Dans son exposé, le président du groupe C. D. U. /C. S. U. a déclaré qu'il prévoyait "de fortes chances que les relations entre Bonn et Paris connaissent une période de climat meilleur, et peut-être même des jours de chaleur et de soleil". On devrait donc rencontrer le chef de l'Etat français sans cette sorte de méfiance provinciale et lui demander de défendre pendant sa prochaine visite à Moscou le point de vue de la République fédérale dans la question allemande. En fin de compte, rien ne saurait être meilleur pour la France que de se faire l'avocat des droits de l'homme.

A l'occasion des conversations de Paris, le général de Gaulle a exprimé, au cours d'un toast, la volonté qu'a la France d'une collaboration pratique avec la République fédérale et "si cela est possible, également avec les autres partenaires européens". Une coopération qui fonctionne bien ne devrait pas se borner au secteur économique, mais devrait s'étendre au domaine politique. Dans sa réponse, le chancelier Erhard s'est attaché à réclamer une initiative franco-allemande sur l'Europe. Malgré des difficultés et des désaccords multiples, d'ailleurs dissipés en grande partie par la conférence des ministres des affaires étrangères à Luxembourg, rien n'a été changé à la tâche de "faire l'Europe", a déclaré le chef du gouvernement allemand. De l'avis du chancelier, la République fédérale et la France seraient prédestinées à témoigner par leur activité et leur initiative propres que "l'état actuel de l'Europe n'est pas satisfaisant". Les peuples européens risquent d'étouffer dans l'abondance si on ne leur ouvre pas de nouvelles voies, a-t-il ajouté.

M. von Hase, secrétaire d'Etat, résume dans les cinq points suivants le résultat des échanges de vues de Paris :

- l'Allemagne et la France sont d'accord pour estimer que la coopération politique européenne des Six doit être ranimée;
- la réalisation du programme général pour la C. E. E., décidé à Luxembourg pour Bruxelles, est d'une importance primordiale;
- le voyage de de Gaulle à Moscou fournira l'occasion d'exposer également le point de vue européen, et notamment l'attitude de la France sur la nécessité de la réunification de l'Allemagne;
- le mécanisme de consultation du traité franco-allemand est étendu à la coopération spécialisée dans le domaine scientifique;

- les deux partenaires estiment que le traité franco-allemand a bien répondu aux espoirs placés en lui et continuera, par sa mise en oeuvre accrue, à porter ses fruits.

En résumant les entretiens, le chancelier Erhard a déclaré que le traité franco-allemand "devait être interprété de façon extensive" et que son récent élargissement à la coopération scientifique en était d'ailleurs la meilleure preuve concrète. Il a encore ajouté que le gouvernement fédéral et le peuple allemand ne devaient éprouver aucune inquiétude de la visite officielle de de Gaulle en Union soviétique, en précisant toutefois qu'ils attendaient les conclusions de ce voyage avec une certaine tension et certains espoirs.

Après son retour de Paris, le chancelier fédéral a aussitôt présenté un rapport détaillé au Cabinet, rapport qui a été complété par les ministres Schröder et Schmücker. Le porte-parole du gouvernement a ensuite déclaré à la presse que, de l'avis du Cabinet, les résultats de la rencontre parlaient d'eux-mêmes, et que, du point de vue allemand comme du point de vue français, la rencontre avait été bonne. Du côté français, on a laissé entendre qu'il ne pouvait y avoir de pays en Europe sans la réunification de l'Allemagne. Après avoir quitté la France, le chancelier Erhard a adressé au président français le télégramme suivant :

"Je reviens en Allemagne avec le sentiment que nous avons réussi à poursuivre la série de nos rencontres amicales, qui auront certainement des résultats utiles à nos deux peuples et à l'Europe.

Le signe distinctif de ces journées a été l'atmosphère de franchise, de confiance et de compréhension directe. Le sentiment de communauté qui est vivant dans nos deux peuples nous fera surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles sur la voie d'une coopération pratique toujours plus étroite".

En dépit des pronostics pessimistes qui avaient précédé la rencontre Erhard-de Gaulle, le résultat des conversations a reçu à Bonn un accueil positif. En tout cas, l'opinion prévalait à Bonn que le climat entre la France et l'Allemagne était devenu plus détendu et plus amical. A ce résultat ont notamment contribué la mise en suspens de quelques sujets controversés, l'absence de discussion des conceptions relatives à l'avenir politique et la limitation des relations à une coopération concrète. Bonn a souligné en particulier que le rapprochement intervenu à Luxembourg quelques jours plus tôt avait été confirmé à Paris. Au service de presse de son parti, M. Majonica, président du groupe de travail de politique étrangère de la C. D. U., a qualifié de fructueuse la rencontre de Paris. Il fit ressortir en particulier trois points. En liaison avec les décisions prises à Bruxelles par le Conseil de ministres de la C. E. E. il a été convenu à Paris de traiter par priorité le programme de Bruxelles afin que la rencontre de Gaulle-Erhard ne reste pas à l'état de simples déclarations d'intention. En indiquant que la collaboration européenne devait être ranimée, on pensait aussi à une coopération politique. De plus, la question allemande serait, lors de la visite officielle de de Gaulle à Moscou, au centre

des entretiens Est-Ouest de la France.

Les sociaux-démocrates se sont félicités avant tout de l'amélioration du climat entre Bonn et Paris. M. Wehner, vice-président de la S. P. D., a déclaré que l'extension annoncée du mécanisme de consultation franco-allemand et de la collaboration scientifique représenterait, si elle est réalisée, un pas en avant auquel, malgré toutes les autres divergences, une importance constructive devait être reconnue. Les sociaux-démocrates ne manifestèrent de méfiance qu'à l'égard du passage du communiqué qui déclare que de Gaulle a l'intention d'exposer à Moscou le "point de vue européen", car il existe plusieurs points de vue européens sur lesquels il reste toujours à se mettre d'accord. De même, les démocrates libéraux, qui avaient envisagé la rencontre avec quelque scepticisme, ont vu dans le résultat de Paris une excellente plate-forme pour la poursuite des discussions dans le cadre de la Communauté. Cela vaudrait en particulier pour l'accord tendant à donner la priorité au programme général décidé à Luxembourg. M. von Kühlmann-Stumm, chef de groupe de la F. D. P., a souligné que de Gaulle était disposé à parler dans ses entretiens de Moscou de la nécessité de la réunification. Le "Welt" de Hambourg fait sur ce point la remarque suivante : "Pour de Gaulle, la réunification reste, il est vrai, liée à un rapprochement entre l'Europe occidentale et orientale, autrement dit à un long processus, mais l'impression nouvellement acquise d'avoir dans le général un défenseur des intérêts allemands devrait désormais se répercuter favorablement sur les relations franco-allemandes".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 5, 7, 8, 9 et 10 février 1966;
Die Welt, 29 janvier, 8, 9 et 10 février 1966;
Le Monde, 9 février 1966;
Neue Zürcher Zeitung, 9 et 10 février 1966)

4 - Les commentaires italiens après la Conférence de Luxembourg

A son retour à Rome, M. Colombo, ministre du Trésor et chef de la délégation italienne à la Conférence de Luxembourg, a donné, dans une interview accordée à l'hebdomadaire "La Discussione", son avis sur les accords auxquels on est parvenu. M. Colombo a fait remarquer que le "retour de la France au Conseil de ministres de la C. E. E. signifiait la reprise de la vie normale de la Communauté après la crise du 30 juin". Il a ajouté que bien que des divergences subsistent entre la conception des gouvernants français et celle des cinq autres pays, l'Europe ne peut se développer sans la France et il a donc exclu l'éventualité d'une Europe à cinq. De l'avis de M. Colombo, non seulement la Communauté a repris sa vie normale, mais "l'objectif de cette reprise de la vie communautaire a été atteint dans le respect total de la lettre et de l'esprit du Traité".

M. Colombo a ensuite abordé la question des décisions à l'unanimité ou à la majorité entre les Six. A ce propos, il a affirmé : "Tout le monde est d'ac-

cord pour estimer que pour pouvoir voter à la majorité pendant cette phase délicate et difficile de construction de l'édifice communautaire qui durera jusqu'à la fin de la période transitoire, il est souhaitable que, surtout pour les questions les plus difficiles, on fasse tout pour parvenir à des solutions acceptées par tous et qui tiennent compte des intérêts de tous". M. Colombo souhaite que l'esprit communautaire se reconstitue intégralement et qu'a priori aucune division n'apparaisse entre les membres du Conseil.

Il a ensuite ajouté : "Sans aucun doute, ce sera le devoir de tous ceux qui ont des conceptions supranationales solidement enracinées de défendre énergiquement en toutes circonstances ce que le traité contient de supranationalité".

M. Colombo a conclu l'interview accordée à "La Discussion" en affirmant que "l'initiative la plus sérieuse et la plus complète qu'on puisse adopter pour la relance de l'Europe politique est de faire fonctionner, si possible avec aisance, ce que l'on peut appeler le noyau de l'Europe politique, c'est-à-dire les trois Communautés, puis maintenir vivace l'idéal européen pour tous les peuples du vieux continent et surtout dans les nouvelles générations, parce que les initiatives politiques naissent et se réalisent lorsqu'elles sont soutenues par la conviction populaire la plus vaste et la plus profonde".

M. Colombo est revenu sur ces idées dans une interview accordée ensuite à l'hebdomadaire "l'Europeo". Il a en effet affirmé :

"Notre objectif a toujours été de ramener les Français dans la Communauté parce qu'une Communauté à cinq ne constitue pas un équilibre valable pour les positions italiennes et parce que l'Europe à six, et non pas l'Europe à cinq, est pour moi la condition essentielle de l'adhésion de l'Angleterre".

En ce qui concerne l'adhésion de l'Angleterre à la C. E. E., le ministre du Trésor a déclaré : "J'ai toujours été convaincu que le Marché commun avait besoin de l'Angleterre. Il n'y a pas de doute que si l'Angleterre avait fait partie du Marché commun, la crise aurait été beaucoup plus facile à surmonter". Et il a conclu qu'"une fois la crise actuelle surmontée, notre devoir est de développer la vie de la Communauté de façon à amener l'Angleterre à reprendre l'initiative pour son adhésion".

En même temps que M. Colombo, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Zagari, qui faisait partie de la délégation italienne à Luxembourg, a exprimé son avis dans une interview accordée au quotidien "Avanti". M. Zagari a insisté sur la contribution de la délégation italienne à la solution de la crise qui a affecté la C. E. E. Il a ensuite affirmé qu'avec la déclaration de Luxembourg, on a réaffirmé, en ce qui concerne l'application du système de vote à la majorité, la validité et l'intangibilité du traité et des principes qu'il contient "ce qui constitue indubitablement le dépassement d'une conception attachée, tant sur le plan idéologique que sur le plan politique, à la doctrine de l'Europe des patries".

M. Zagari a affirmé qu'on pouvait tirer une leçon encourageante de la crise ; "l'unité de l'Europe répond à des critères et à des impératifs économiques financiers, techniques, scientifiques et sociaux qui, dans la seconde moitié du XXème siècle, ne peuvent être négligés; ils ne peuvent être négligés ni au nom d'un schématisme sectaire et doctrinaire, ni encore moins au nom de velléités funambulesques". Développant cette pensée, il a soutenu que la crise de la Communauté avait été surmontée parce qu'il s'agissait d'une crise de croissance et non d'une crise de fond dans ses motivations les plus solides et les plus profondes. En effet, d'après le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, "la réalité économique a pris le pas sur les prises de position purement politiques, et cela notamment en vertu du fait que, par exemple, le thème du développement et du renforcement des rapports économiques, commerciaux, techniques et scientifiques avec les pays de l'Europe de l'Est ne représente plus une prérogative exclusive et un terrain fertile pour une stratégie diplomatique axée sur la création d'une troisième force, mais est devenu l'objectif commun d'un effort coordonné que les pays démocratiques de l'Europe occidentale entendent développer de façon organisée, consciente de ses liens avec le progrès de la paix et du désarmement dans le monde".

M. Zagari a conclu son interview en exprimant la satisfaction qu'éprouve le gouvernement italien à voir éliminées les hypothèses d'une Europe à cinq et de voir le développement démocratique d'un plus vaste espace économique et politique européen, satisfaction qui "tire sa raison d'être non seulement de l'importance déterminante de la contribution française au processus d'unification et du fait que la défection de la France aurait inévitablement entraîné le déclin des possibilités d'une adhésion sincère de la Grande-Bretagne à un organisme qui aurait été ouvertement en crise, mais aussi de la constatation que la rupture aurait constitué un douloureux processus d'involution par rapport à l'objectif que j'ai mentionné précédemment, c'est-à-dire le passage de la formule actuelle à Six à celle d'une grande Europe".

("La Discussione", 6 février 1966;

"L'Europeo", 10 février 1966;

"Avanti !", 2 février 1966)

5 - Opinions françaises sur la réunion des ministres de la C. E. E. à Luxembourg

M. Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, estime que "le résultat de Luxembourg paraît positif. Du point de vue de l'intérêt français, il écarte deux périls également redoutables qui menaçaient notre agriculture et notre industrie : la dislocation du Marché commun et sa survie sans la France. Du point de vue de la construction européenne et de ses chances de développement, il est essentiel que le traité de Rome soit demeuré intact, même si certaines modalités d'application prévues par les Six peuvent donner lieu à difficulté. A cet égard, l'esprit l'emporte plus que

la lettre. La Communauté vivra si l'esprit communautaire l'emporte sur l'égoïsme et l'orgueil national, si les méthodes de conciliation et de coopération confiantes remplacent les menaces et les mises en demeure".

Pour M. Jean Lecanuet, président du centre démocrate, "dans l'immédiat, un fait prévaut : la France reprend à Bruxelles la place qu'elle n'aurait jamais dû abandonner. Elle a donc reculé devant une rupture définitive. Le pire a été évité. Ce résultat n'aurait pas été obtenu sans la pression de l'opinion publique en France, qui a manifesté à l'occasion des dernières élections présidentielles son attachement à l'idée européenne.

Tout ce qu'on peut espérer, dans l'immédiat, c'est empêcher que soit détruit ce qui a été commencé. Mais les vrais progrès vers l'Europe unie ne pourront se développer qu'à partir d'un changement de direction politique en France".

M. Jean Monnet déclare que "la nécessité et la raison l'emportent. Ceci prouve à l'évidence qu'en discutant, en continuant le dialogue, les Six finissent par se mettre d'accord. Ceci aurait pu se passer en juillet. Sans qu'il ait été porté atteinte aux traités et au rôle indispensable de la commission européenne, le Marché commun, après plusieurs mois d'interruption, va reprendre sa marche en avant pour le bien de tous. Je souhaite vivement que les gouvernements choisissent des hommes capables, car beaucoup dépend de la valeur de la Commission. Je souhaite aussi qu'ils assurent la stabilité, la continuité de l'institution. La stabilité et la continuité, qui sont indispensables au sein de nos pays, le sont encore davantage dans une Communauté en construction".

M. François Mitterrand affirme que "la politique du général de Gaulle a fait perdre de longs mois à l'Europe, à la France et aux agriculteurs français. Je me réjouis de voir le gouvernement admettre enfin les thèses que j'ai soutenues durant la campagne présidentielle. J'espère qu'il s'agit maintenant d'un accord sincère et durable et que de nouveaux développements permettront de continuer dans la voie désormais ouverte".

Pour M. Maurice Faure, "l'essentiel est de savoir si nous accepterons désormais de respecter le principe même d'institutions communes ou si nous persévérons dans le dessein de revenir à un système purement intergouvernemental à base de veto et de sautes d'humeur. Rien n'est encore ni sauvé ni compromis. Au point où étaient arrivées nos inquiétudes, ceci peut être considéré comme une ouverture qui subsiste donc comme un bilan positif".

M. Pleven se demande "pourquoi notre gouvernement a ouvert la crise du 30 juin au lieu de continuer à négocier comme il le fit ces jours derniers dans la capitale du Grand-Duché".

M. Guy Mollet déclare qu'"il faudra bien, un jour prochain, faire les Etats unis d'Europe. Alors, si les partenaires de la France ont évité la rupture, ils ont eu raison, ce qui permet d'espérer que l'idée européenne restera vivante chez eux et qu'elle pourra reprendre vigueur en France dès l'après-

gaullisme. Mais que de temps perdu et peut-être de chances gâchées".

Pour M. Jacques Baumel, secrétaire général de l'U. N. R., "les conditions d'une entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne sont aujourd'hui beaucoup plus favorables qu'auparavant".

Dans les milieux professionnels, la satisfaction s'exprime aussi : ainsi M. de Caffarelli (F. N. S. E. A.) estime que "la revalorisation du revenu agricole aurait été inconcevable dans la réalisation d'un marché commun agricole. Mais il reste encore un travail considérable à accomplir avant de parvenir à cette unification, notamment dans le domaine des marchés n'ayant pas encore de réglementation et dans celui du financement de la politique agricole commune". D'autre part, M. Villiers déclare que "le Conseil national du patronat français se réjouit vivement de l'issue heureuse de la crise du Marché commun. Nous sommes pleins d'espoir pour l'avenir. Le patronat français a toujours été très attaché à la conception d'origine du Marché commun, qui est une conception globale. Nous sommes donc très satisfaits que l'examen du règlement financier agricole doive être rapidement repris. Nous souhaitons que les Six abordent également en commun les grandes négociations du "Kennedy Round" pour que l'Europe y pèse son poids réel. Il faut maintenant aussi que les travaux conduisant à l'union économique soient accélérés pour que celle-ci se réalise en même temps que le désarmement douanier".

(Le Monde, 1er février 1966;
Forces Nouvelles, 3 février 1966)

6 - La France et l'Europe

a) L'Europe dans la campagne pour l'élection présidentielle

Les questions européennes ont joué un grand rôle dans la campagne pour l'élection au suffrage universel du Président de la République française. La crise du marché commun, qui avait éclaté le 30 juin 1965, avait déjà provoqué de très vives réactions dans les milieux politiques et économiques français. Lors de la conférence de presse du 9 septembre 1965, le général de Gaulle se prononçait sur l'ensemble de l'expérience communautaire et il déclarait que les divergences entre la France et ses cinq partenaires n'étaient pas purement techniques; elles relevaient, à son avis, d'un désaccord beaucoup plus profond sur la conception même de l'Europe et plus particulièrement sur les problèmes de la supranationalité. Cette prise de position devait déclencher les réactions de tous les autres candidats à la présidence de la République française. L'Europe devint ainsi un des thèmes principaux de la campagne électorale.

Avant le premier tour de l'élection présidentielle, qui eut lieu le 5 décembre, le président de la République française s'est entretenu une seule fois de l'Europe, le 30 novembre, à la télévision. Il avait notamment déclaré : "La République nouvelle, qui a déployé pour l'union de l'Europe occidentale de grands et incessants efforts en partie couronnés de succès, veut que l'édifice s'achève dans des conditions équitables et raisonnables; que l'agriculture française entre dans le marché commun effectivement et sans que, par la suite, quelque commission dite supranationale et quelque règle de la majorité puissent remettre tout en cause; que, s'il s'agit un jour de bâtir une organisation politique des Six, la France ne risque pas, par l'effet de cette même procédure, d'être entraînée, sur notre continent, dans une action dangereuse et qu'elle n'approuverait pas; bref, que des précautions soient prises pour qu'elle reste toujours en mesure de sauvegarder à tous égards ses intérêts essentiels".

Entre les deux tours, le 13 décembre, toujours devant l'écran, le général de Gaulle devait évoquer le problème de l'agriculture française :

Il soulignait les efforts accomplis par son gouvernement dans ce secteur. Il indiquait d'ailleurs le marché commun comme un débouché essentiel pour la production agricole de la France et comme un puissant facteur de transformation des structures. Dans l'allocution télévisée du 14 décembre, il analysait plus à fond l'ensemble du dossier européen. Le Président affirmait : "Rien n'est plus logique aujourd'hui que de constituer un marché commun européen, avec des pays qui sont voisins entre eux : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, un jour probablement l'Angleterre, un jour aussi l'Espagne, peut-être d'autres; voilà un fait géographique qui est devenu aussi un fait économique parce qu'ils sont très rapprochés, parce qu'ils sont en contact immédiat, direct, les uns avec les autres, et puis parce qu'ils sont du même ordre économique... Enfin parce qu'aujourd'hui la concurrence

est nécessaire. C'est l'aiguillon qui est indispensable au progrès et notamment au progrès économique. Il faut encore une fois la concurrence; bref, il faut un Marché étendu. C'est pourquoi je suis tout à fait convaincu, et je crois bien que tout le monde est de cet avis, qu'il est bon, qu'il est utile et même qu'il est nécessaire d'aboutir à créer un marché commun entre les Six".

Le général de Gaulle ajoutait : "Ce n'est pas moi qui ai fait le traité de Rome qui, comme vous le savez, a institué en principe ce marché commun. Il est probable que, si j'avais été aux affaires quand on a fait le traité de Rome, on l'aurait fait d'une manière assez différente, mais enfin je l'ai pris comme il était et, avec mon gouvernement, nous avons tâché d'en tirer le meilleur parti possible". Il reprenait ensuite le thème de l'importance capitale du marché commun pour l'agriculture française, soulignant l'action menée par son gouvernement en vue de faire entrer les produits agricoles dans l'ensemble des réglementations communautaires. A ce propos, il disait notamment : "Il faut reprendre la question et, comme vous le savez, comme nous l'avons dit, nous y sommes pour nous, pour notre part à nous Français, tout disposés et même résolus, à condition, bien entendu, que ce soit pour aboutir et qu'on ne vienne pas adorer, si je peux dire, cette entrée de l'agriculture française dans le marché commun qui complétera l'ensemble économique des Six, qu'on n'aille pas adorer cela de conditions politiques qui, du point de vue de la France, ne sont pas évidemment acceptables".

Le général de Gaulle arrivait ainsi au problème plus général de la solidarité entre les pays de l'Europe occidentale. A son avis, la tâche essentielle doit consister à organiser cette solidarité. "Il s'agit - affirmait-il - de savoir comment et sous quelle forme. Alors il faut prendre les choses comme elles sont, car on ne fait pas des politiques autrement que sur des réalités". La réalité, ce sont les six pays. "Ce sont ces pays-là qu'il faut mettre ensemble, et ce sont ces pays-là qu'il faut habituer progressivement à vivre ensemble et à agir ensemble. A cet égard, je suis le premier à reconnaître et à penser que le marché commun est essentiel, car si on arrive à l'organiser et, par conséquent, à établir une réelle solidarité économique entre ces pays européens on aura fait beaucoup pour le rapprochement fondamental et pour la vie commune." Selon le général de Gaulle la solidarité entre les Six devait être organisée aussi dans le domaine de la défense.

Il affirmait que la coopération des Etats était indispensable et que le gouvernement français avait essayé de l'organiser, "mais cela n'a pas réussi et depuis on n'a plus rien fait, excepté nous, qui avons fait quelque chose avec l'Allemagne, car nous avons solennellement et c'était incroyable après tout ce qui nous était arrivé, nous avons solennellement fait avec l'Allemagne un traité de réconciliation et de coopération. Cela n'a pas non plus jusqu'à présent donné grand-chose. Pourquoi? Parce que les politiques sont les politiques des Etats et qu'on ne peut pas empêcher cela. Alors, vous en avez qui crient : "Mais l'Europe, l'Europe supranationale, il n'y a qu'à mettre tout cela ensemble, il n'y a qu'à fondre tout cela ensemble, les Français avec les Allemands, les Italiens avec les Anglais", etc., etc. Oui, vous savez, c'est commode, et

quelque fois c'est assez séduisant, on va sur des chimères, on va sur des mythes, mais ce ne sont que des chimères et des mythes. Mais il y a les réalités, et les réalités ne se traitent pas comme cela. Les réalités se traitent à partir d'elles-mêmes, et c'est ce que nous nous efforçons de faire, et c'est ce que nous proposons de continuer de faire. Si nous arrivons à surmonter l'épreuve du marché commun - j'espère bien que nous le ferons - il faudra reprendre ce que la France a proposé en 1961 et qui n'avait pas réussi du premier coup, c'est-à-dire l'organisation d'une coopération politique naissante entre les Etats de l'Europe occidentale, et à ce moment-là il est fort probable qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, l'Angleterre viendra se joindre à nous, et ce sera tout naturel. Bien entendu, cette Europe-là ne sera pas comme on dit supranationale. Elle sera comme elle est. Elle commencera par être une coopération, peut-être qu'après, à force de vivre ensemble, elle deviendra une confédération."

Le thème européen fut également présent dans la campagne menée par le candidat de la gauche, M. François Mitterrand. Le 21 septembre il déclarait : "L'Europe est une grande espérance. Elle est aussi une nécessité ... L'Europe est le moyen le plus sûr pour la France qui appartient à l'Alliance atlantique et n'en demeure pas moins fermement attachée à la notion de coexistence pacifique, de préserver et de maintenir ses attaches profondes en terre d'occident tout en offrant à tous les pays de notre continent une perspective largement ouverte sur un avenir communautaire." Le 25 novembre, à la radio, il critiquait la conception gaulliste de la construction européenne : "Il faudra que les Européens aient la sagesse de passer par l'étape fédéraliste, qui permettra à chaque pays de préserver sa personnalité, de défendre ses intérêts, tout en appartenant à un ensemble. Je crois que j'aurais rempli un rôle très utile à la France, à la gauche et à la masse des travailleurs, notamment à la classe ouvrière et à la paysannerie, si j'arrivais à la rassembler autour d'une idée simple pour la construction de l'Europe. Cette Europe devra être dégagée des hégémonies américaines. Et seule une Europe politique osera engager le dialogue avec l'Europe de l'Est. Le 30 juin, à Bruxelles, j'aurais été aussi sévère que de Gaulle vis-à-vis des revendications exprimées notamment par l'Allemagne et par la Hollande. Mais si l'attitude de de Gaulle n'avait pas été un prétexte, il aurait recouru aux procédures prévues par le traité de Rome pour le règlement de ces conflits. C'est ce que j'aurais fait."

M. Mitterrand analysait sous l'angle européen l'ensemble des problèmes agricoles lors d'une interview publiée par "Le Monde" du 2 décembre. Il déclarait notamment que "... la France n'a pas à poser de conditions pour la reprise des négociations agricoles. Quand elle aura repris sa place au Conseil des ministres, elle pourra ou prendre pour base de discussion le mémorandum du 22 juillet de la Commission ou faire des nouvelles propositions. Il est certain qu'il faudra obtenir de la Hollande et de l'Allemagne notamment des concessions indispensables. Mais la France doit franchir un pas de plus. Bien loin d'attaquer les "mythes abusifs et chimériques", elle doit proposer

à ses partenaires que la construction s'effectue par des étapes fédéralistes, qui permettront à chaque pays de préserver sa personnalité. J'ai pris position : contre l'Europe des monopoles; contre l'Europe des technocrates; pour l'Europe politique, facteur de coexistence pacifique et de progrès économique et social."

Le coefficient "européen" de la campagne électorale du député de la Nièvre s'est accentué à la veille du second tour. Le 10 décembre, lors d'une rencontre avec des dirigeants des syndicats agricoles, M. Mitterrand déclarait : "Il n'y a pas pour l'agriculture française de solution de rechange au marché commun. Toutes les études sérieuses le démontrent. L'agriculture française ne peut ni se replier sur l'hexagone sans une limitation draconienne des productions, ni affronter à découvert les marchés mondiaux où sévit le dumping sans une chute profonde des prix. Mais il ne s'agit pas d'accepter n'importe quel marché commun agricole : celui-ci doit profiter aux producteurs; la préférence communautaire doit donc être nettement affirmée et des actions positives entreprises notamment pour : orienter judicieusement les productions en fonction des débouchés par la fixation simultanée de prix communs d'orientation des principales de ces productions, par des spécialisations, par des encouragements aux investissements prioritaires; organiser les transports, le stockage et la commercialisation des produits dans le cadre européen; harmoniser la protection sociale des paysans".

M. Mitterrand présentait d'ailleurs ses conceptions européennes sur le plan politique lors de son allocution télévisée du 11 décembre : "Il faut bâtir l'Europe, une Europe politique, selon le processus engagé dans les domaines économique et technique. Il faut que cette Europe soit le facteur décisif de la coexistence pacifique, engagée à Vienne il y a quelques années entre les Présidents Kennedy et Khrouchtchev. Il faut que cette Europe soit ouverte à tout nouveau pays qui déciderait de se soumettre aux obligations communes. Il faut qu'à partir de cette Europe, un trait d'union soit établi, à l'encontre de toute hégémonie, pour que la paix triomphe enfin; ce que je vous propose, moi, ce n'est pas une variété de politiques qui se succéderont tous les six mois, c'est une politique étrangère fondée essentiellement sur la défense de la paix et sur l'élargissement des communautés politiques". M. Mitterrand développait ensuite sa pensée le jour suivant à la radio. Il affirmait : "C'est au contraire croire en notre génie national que de souhaiter construire l'Europe à partir de ce qui est. Il existe une Europe décisive, cette Europe des Six, économique et technique. Il convient maintenant, si l'on ne veut pas laisser aller à leur guise et les hauts fonctionnaires qui les dirigent, et les cartels et les monopoles, c'est-à-dire les groupes de la puissance financière qui s'y installe, il est tout à fait nécessaire au plus tôt que cette Europe des Six soit couronnée par des institutions politiques communes".

Le candidat du Centre, M. Jean Lecanuet, a fait de l'Europe le thème principal de sa campagne électorale. Dès sa conférence de presse du 26 octobre, il posait clairement le problème : "A une France qui voit ses chances dissipées, nous proposons les voies du redressement pour sa modernisation. Mais la dimension de cette modernisation, ce n'est pas l'hexagone, c'est l'Europe unie... Les bouleversements que subiraient l'industrie, ses structures, ses cadres, ses travailleurs, si le marché commun était interrompu, ne seraient pas moins tragiques que pour l'agriculture". Sur le plan plus proprement politique, il ajoutait : "Dans un monde dominé par les géants - les U.S.A., l'U.R.S.S. et demain la Chine - au siècle des continents organisés, il n'y a de salut pour la patrie qu'en l'intégrant à l'Europe libre. L'indépendance n'est réelle, la liberté n'est effective qu'à partir de la puissance et il n'y a de puissance possible, pour nous, que dans et par l'Europe unie... L'Europe unie est le seul moyen pratique de mettre nos entreprises à l'échelle des temps modernes et, par conséquent, de rivaliser avec les puissances économiques d'outre-Atlantique. C'est aussi le seul moyen d'établir un véritable équilibre militaire, y compris, s'il le faut, nucléaire, à l'intérieur de l'Alliance atlantique et de permettre ainsi une coopération de partenaires égaux entre l'Europe unie et les Etats-Unis d'Amérique".

Les conceptions gaullistes en la matière faisaient d'ailleurs l'objet d'une très vive critique lancée à cette occasion par le candidat centriste. "Au point de dégradation où est parvenue l'unification de l'Europe - déclarait-il - le problème n'est plus de savoir si l'Europe sera fédérale ou non, et comment, et quand, mais si elle sera unie ou brisée. Si le peuple français nous donne raison, la relance européenne sera le premier acte d'une politique nouvelle. La France reprendra, à Bruxelles, la place qu'elle a laissée vide depuis le 30 juin. Le traité de Rome sera respecté dans sa lettre et dans son esprit, ainsi que les règles essentielles des institutions européennes, indispensables au succès de l'entreprise. Une conférence au sommet des six pays de la Communauté arrêtera une politique commune. La preuve est faite que, sans volonté politique, les mécanismes économiques sont détruits. L'intégration politique de l'Europe est la clef de l'avenir. La paix et le progrès en dépendent".

Les jalons essentiels de sa politique européenne étant ainsi posés dès le 26 octobre, M. Jean Lecanuet s'attaquait au volet agricole lors de sa déclaration à la T.V. du 26 novembre. Il disait notamment : "Le fond du problème agricole c'est le marché commun. Le gouvernement lui-même pendant des années l'a reconnu après s'être converti à l'idée de l'Europe. Pourquoi? Le marché agricole, c'est la certitude pour le paysan français de vendre à meilleur prix et de trouver des débouchés en Europe. L'Europe, si nous faisons le marché commun, est une chance exceptionnelle pour notre agriculture. Et voici que maintenant le gouvernement déclare que le marché commun n'est pas indispensable, qu'on pourrait s'en passer. C'est faux. Il n'y a aucune solution de rechange que le malthusianisme, la diminution de la production et par conséquent l'exode rural, la destruction de l'entreprise familiale. Il faut sauver le marché commun, il faut que la France retourne à Bruxelles. C'est ce que je ferais si j'étais élu".

Prenez le même jour la parole à Strasbourg, le candidat du Centre réaffirmait d'ailleurs ainsi les principes essentiels d'une construction politique de l'Europe : "La France en marche vers les Etats unis d'Europe : voilà ce que nous voulons construire. Si j'étais élu, mon premier acte serait de rencontrer les chefs d'Etat de la Communauté pour relancer le marché commun et pour que la France reprenne sa place à Bruxelles. Il faudrait immédiatement engager des pourparlers pour une relance politique de l'Europe et créer une commission à l'image de la Commission Hallstein pour qu'elle prépare un traité sur l'union politique de l'Europe. Je suis pour l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel, pour l'élection d'un président fédéral et éventuellement pour un référendum sur l'Europe".

M. Jean Lecanuet devait conclure sa campagne en faveur de l'Europe par un message lancé au lendemain du premier tour. Sa déclaration, publiée le 9 décembre, se terminait ainsi : "Je crois de toutes mes forces que la construction d'une Europe politique unie est décisive pour l'avenir de notre pays. Je dois souligner combien peut se révéler grave tout arrêt dans la marche vers l'Europe unie. Il ne peut s'agir de n'importe quelle Europe. Il faut soutenir les Communautés existantes et leurs institutions dans le respect du traité de Rome. Il faut s'engager dans la voie de l'unité politique pour aboutir par étapes, mais résolument, aux Etats unis d'Europe. Il faut aussi que l'Europe unie devienne le partenaire égal des Etats-Unis d'Amérique dans l'Alliance atlantique".

Le thème européen était également présent dans la campagne des autres candidats à la présidence de la République. M. Tixier-Vignancour devait critiquer la conception gaulliste de l'Europe dans une déclaration au "Monde" du 2 décembre. Il affirmait que le flirt du général de Gaulle avec l'Est "est évidemment incompatible avec le mariage à l'Ouest". Il ajoutait que "la construction européenne n'est possible que par l'option atlantique, car la sécurité domine tout. Une Europe indépendante au sens gaulliste est une chimère. Une Europe unie soudée aux U. S. A. par l'Alliance, pour sa sécurité et sa prospérité : voilà le seul avenir pour nous tous. Je tiens à préciser, en outre, que ceux qui, dans l'élection présidentielle, s'affirment partisans de la construction européenne ne peuvent sérieusement le dire que si leur option économique est fidèle à la liberté, à l'initiative privée et refusent tout dirigisme. Une France marxiste ou dirigiste entrerait dans l'Europe avec un handicap insurmontable à l'égard des pays qui ont fait confiance aux qualités individuelles des hommes et où l'Etat administre et oriente sans empiéter sur la liberté du citoyen".

M. Marcilhacy s'attaquait au problème agricole, le 30 novembre, à la T.V. : "La paysannerie sera sauvée ou se perdra, selon que le marché commun sera réalisé ou - comme nous pouvons le craindre - différé. Je suis pour la reprise des négociations à Bruxelles". Sur le plan politique, M. Marcilhacy affirmait, dans une interview au "Monde" du 2 décembre, qu'il fallait arriver à l'Europe unie intégrée avec un Parlement européen et un gouvernement européen. Il ajoutait : "Le traité de Rome ouvre les perspectives vers l'Europe

unie. Il est impossible de rejeter toute idée de pouvoir supranational sans en méconnaître la vocation. Le traité de Rome n'est pas statique, il est créateur de droit. La France doit donc reprendre sa place et ensuite, sans préalable, défendre ardemment ses intérêts propres".

b) La vie politique française et les problèmes européens après la réélection du général de Gaulle

Le président de la République, dans son allocution du 31 décembre, affirmait : "Nous pouvons reprendre l'organisation du marché commun des Six, mais dans des conditions qui soient équitables et raisonnables et avec l'espoir que, sur une telle base, d'autres voisins s'y joindront".

La décision prise le 5 janvier 1966 par le gouvernement français d'abaisser de 10 % les droits du tarif applicable aux pays membres de la C.E.E., mettait en évidence la volonté de respecter les échéances communautaires. Le gouvernement laissait d'autre part subsister un délai de quatre mois pour le rapprochement vers le tarif extérieur commun. Le Conseil des ministres approuvait le 2 février les décisions prises à Luxembourg les 17-18 et 28-29 janvier et exprimait sa satisfaction sur les perspectives ainsi dégagées quant à la coopération économique. Il soulignait toutefois la nécessité d'une coopération politique européenne pour laquelle le gouvernement français avait depuis longtemps pris position et formulé des propositions. Le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 21 février, soulignait une nouvelle fois le point de vue officiel de la France sur l'Europe.

L'attitude des partis de la majorité gouvernementale a été complétée par la prise de position de M. Giscard d'Estaing au nom des républicains indépendants. L'ancien ministre des finances déclarait, le 20 février à Clermont-Ferrand : "Européens, nous croyons à la nécessité d'unir notre continent. Nous n'ignorons ni les obstacles qui se trouvent encore sur la voie, et dont les plus graves ne tiennent pas à la France, ni la nécessité de défendre avec soin les intérêts de notre pays dans des négociations difficiles. Nous voulons cependant orienter nos réflexions économiques, sociales et politiques dans la direction d'une construction qui sera une des plus grandes tâches de demain".

L'opposition, dans son ensemble, devait tirer à son tour la leçon de l'élection présidentielle. Les communistes abordaient les premiers les thèmes européens. M. René Piquet présentait le 4 janvier au Comité central du P.C.F. un rapport qui révèle l'évolution de l'extrême gauche à ce sujet. Le point de départ du rapport reste la thèse communiste traditionnelle, qui veut que le marché commun ne soit en réalité que le résultat d'une entente générale entre les grands monopoles capitalistes. D'après le rapporteur, les communistes français doivent toutefois admettre que "le marché commun existe", et que "des partis comme le parti socialiste, le P.S.U. et le parti radical en sont partisans". M. Piquet estime qu'il est possible d'établir entre le parti communiste, le parti socialiste et les autres partisans des institutions européen-

nes "une collaboration positive en vue de lutter, au sein même des institutions européennes et du marché commun pour une autre politique qui ne serait pas celle des trusts et des cartels, une politique qui tienne compte des intérêts des travailleurs dans chaque pays et aussi de nos intérêts nationaux". Il ajoute : "La France, comme membre du marché commun, pourrait prendre des initiatives en vue de favoriser le développement des relations commerciales entre tous les pays sans discrimination, sur la base de l'égalité et des avantages réciproques. De même, pourraient être prises des mesures pour que les institutions du marché commun perdent leur caractère technocratique, ce qui exigerait que les assemblées élues de chaque pays et les syndicats soient représentés avec des pouvoirs réels. En bref, malgré les divergences qui subsistent, nous croyons qu'il est possible d'aboutir à une politique commune, à condition que l'on s'oriente dans le sens d'une politique de coexistence pacifique et de détente tournée vers la coopération entre tous les pays d'Europe sans discrimination et vers la réduction des armements et le désarmement général contrôlé".

Comme déjà pendant la campagne électorale, pour M. Jean Lecanuet et son mouvement, l'Europe reste le sujet essentiel. Le 8 janvier le Centre démocrate lançait un manifeste qui était un appel pour une rénovation politique et pour la création d'une force politique nouvelle capable d'établir une démocratie sociale européenne. Le manifeste affirmait : "Le marché commun offre à notre économie un cadre privilégié de concurrence organisée et ouvre seul, notamment à notre agriculture, la perspective de débouchés accrus, de revenus améliorés et de financements partagés. De plus en plus, le développement de la recherche, de la science et de l'équipement exige un effort communautaire de l'Europe. Des accords partiels pourront sans doute être conclus. Mais, ne nous y trompons pas, il n'est pas possible d'assurer durablement le fonctionnement et le progrès de la communauté économique sans une autorité politique commune. Ouverte à l'Angleterre, comme à tout pays qui en accepte les règles, l'Europe unie est une nécessité. Les nations d'Europe ne peuvent trouver la puissance et la prospérité, donc leur véritable indépendance, que dans leur unité. Seule, une Europe politiquement unie disposera, dans le monde, d'une autorité comparable à celle des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Parlant d'égal à égal avec les Etats-Unis d'Amérique au sein de l'Alliance atlantique, rééquilibrée, parlant d'égal à égal avec l'Union Soviétique pour organiser et consolider la coexistence pacifique, les Etats unis d'Europe offriront au Tiers-Monde l'appui d'une aide communautaire et au monde entier le rayonnement d'un nouvel humanisme. Forte et sereine, l'Europe serait, dans toutes les instances internationales, l'artisan du désarmement et de la paix".

M. Lecanuet réaffirmait ses thèses sur l'Europe le 7 février dans un meeting à la Mutualité, commentant entre autres les résultats de la conférence de Luxembourg. Il disait notamment : "Je suis convaincu que si nous n'avions pas fait peser une pression décisive pendant la campagne électorale, le marché commun, interrompu l'an dernier, aurait été définitivement brisé". Il reprochait ensuite au gouvernement français d'avoir introduit le droit de veto

dans la procédure communautaire.

Le choix européen était d'ailleurs confirmé également par la Fédération démocrate et socialiste, présidée par François Mitterrand et rassemblant la S.F.I.O., le parti radical, l'U.D.S.R. ainsi que des clubs et organisations de gauche. Le 8 février, le Comité exécutif de cette Fédération déclarait que pour les démocrates socialistes l'Europe, "première réalisation organisée d'une volonté internationale, constituera une communauté assez forte pour dialoguer avec l'U.R.S.S. et la Chine, sans cesser d'être l'amie des Etats-Unis".

(Cette note documentaire a été établie sur la base du "Monde" des mois de septembre 1965 jusqu'au mois de février 1966)

7 - Le Président de la République française parle de l'Europe

Au cours de sa conférence de presse du 21 février, le Général de Gaulle a parlé, entre autres, des questions européennes. Au sujet de l'accord réalisé à Luxembourg, le président de la République a déclaré : "Cet accord entre les six gouvernements est d'une grande et heureuse portée. En effet, pour la première fois depuis que l'affaire du marché commun est en cours, on est sorti ouvertement de cette espèce de fiction suivant laquelle l'organisation économique de l'Europe devrait procéder d'une autre instance que celle des Etats, avec leurs pouvoirs et leurs responsabilités. Par le fait même qu'on en a traité avec succès entre ministres des affaires étrangères et en dehors de Bruxelles, on a explicitement reconnu que, pour aboutir dans le domaine économique, il fallait des bases et des décisions politiques : que ces bases et ces décisions étaient du ressort des Etats, et d'eux seuls; enfin, qu'il appartenait à chacun des gouvernements d'apprécier si les mesures à adopter en commun seraient ou non compatibles avec les intérêts essentiels de son pays. Alors, à partir de là, on peut se demander si les négociations économiques qui vont reprendre aboutiront à un résultat satisfaisant. Il fallait que la question politique fût tranchée. Sans méconnaître ce que peuvent valoir les études et propositions de la Commission de Bruxelles, poursuit le général de Gaulle, il y avait beau temps qu'en fait c'est grâce aux interventions des Etats et, pour ce qui est du marché commun agricole, grâce à celles de la France, que la construction économique européenne surmontait peu à peu ses difficultés. Mais l'application imminente de la règle dite "de la majorité" et l'extension corrélative des pouvoirs de la Commission menaçait de remplacer cette pratique raisonnable par une usurpation permanente de souveraineté. Comme la raison a prévalu, on peut penser que les négociations économiques vont se poursuivre dans de bonnes conditions.

Mais serait-ce là le seul objectif de l'ambition européenne? Faut-il admettre que les six Etats de l'Europe occidentale, qui viennent de s'accorder sur les conditions politiques qui concernent leur économie, doivent s'abstenir décidé-

ment de traiter entre eux d'autres questions qui, elles aussi, les intéressent au premier chef? Bref, en vertu de quel charme malfaisant les Six trouveraient-ils impossible de considérer entre eux les sujets politiques d'intérêt commun, bref, d'organiser leurs contacts politiques? On sait que, depuis longtemps, la France a proposé de le faire. On sait que de leur côté, le gouvernement allemand, le gouvernement italien, le ministre des affaires étrangères belge ont, par la suite, avancé des propositions analogues. Sans doute ces projets différaient-ils quelque peu les uns des autres, mais tous sont d'accord sur un point essentiel qui est celui-ci : amener les six gouvernements à se réunir d'une manière régulière pour considérer ensemble les sujets politiques d'intérêt commun. Eh bien! dès lors qu'après Luxembourg l'organisation économique des Six a repris son cours normal, la France croit qu'il est plus indiqué que jamais de mettre en pratique les rencontres politiques.

Il va de soi, souligne le général de Gaulle, qu'il ne s'agit pas pour les Six de brandir une fois de plus des théories absolues quant à ce que devrait être dans l'idéal le futur édifice européen, d'imposer un cadre rigide et conçu a priori à des réalités aussi complexes et mouvantes que celles de la vie de notre continent et de ses rapports avec l'extérieur, de supposer résolu le problème de la construction de l'Europe avant même qu'on y ait commencé à vivre ensemble politiquement parlant, bref, de se perdre de nouveau dans les mythes et les abstractions qui ont toujours empêché les Six d'entreprendre en commun quoi que ce soit d'autre que l'ajustement pénible de leurs productions et échanges économiques. Non! ce qui s'impose, au contraire, c'est qu'ils se réunissent pour travailler dans le but de coopérer. Justement, lors des récents entretiens franco-allemands qui ont eu lieu lors de la visite du chancelier Erhard à Paris, les deux gouvernements sont tombés d'accord sur ce point, et cela me paraît être l'un des principaux résultats de leur cordiale rencontre.

La sécurité des Six, compte tenu de leur étroit voisinage réciproque, comme de leur situation géographique et par conséquent stratégique; leurs rapports de toute nature avec les peuples qui leur sont proches : Angleterre, Espagne, Scandinaves, etc... ou avec les Etats-Unis, ou avec les pays de l'Est, ou avec la Chine, ou avec l'Asie, l'Orient, l'Afrique, l'Amérique latine; leur action conjuguée dans les domaines scientifique, technique, culturel, spatial, etc., dont dépend l'avenir des hommes, voilà de quoi, pensons-nous, les Six doivent se saisir. Comme le mouvement se prouve en marchant, ainsi leur solidarité se prouvera-t-elle en coopérant.

Cette solidarité, faudra-t-il qu'elle s'enferme dans une sorte de citadelle politique et économique? Au contraire! L'union des Six une fois réalisée, et, à plus forte raison, si elle venait à se compléter ensuite d'adhésions nouvelles, peut et doit être vis-à-vis des Etats-Unis un partenaire valable en tous domaines, je veux dire puissant et indépendant. Cette union des Six peut et doit être aussi un des môles sur lesquels seraient progressivement bâtis d'abord l'équilibre, puis la coopération, et puis peut-être un jour l'union de l'Europe tout entière, ce qui permettrait à notre continent de régler pacifiquement ses pro-

pres problèmes, notamment celui de l'Allemagne, y compris sa réunification, et d'atteindre, en tant qu'il est le foyer capital de la civilisation, à un développement matériel et humain digne de ses ressources et de ses capacités. Dès à présent d'ailleurs cette union des Six, si elle se réalisait, serait un élément actif de premier ordre en faveur du progrès, de l'entente et de la paix de tous les peuples du monde.

Et voilà pourquoi, conclut le général de Gaulle, si l'un des Etats qui sont en train de construire avec nous la Communauté économique européenne croyait devoir, dans cet esprit, prendre à son tour l'initiative de proposer une réunion politique des six gouvernements, la France y répondrait positivement et de grand coeur".

(Le Monde, 23 février 1966)

8 - Résolution commune des deux fédérations européennes des syndicats (C.I.S.L. et C.I.S.C.) concernant la crise de l'Europe

Sous la présidence commune de M. Bruno Storti (C.I.S.L.) et de M. Jacques Alders (C.I.S.C.) s'est réunie à Bruxelles, la veille de la deuxième réunion extraordinaire du Conseil de ministres de la C.E.E., une délégation de chacune des deux commissions exécutives du secrétariat des syndicats européens (C.I.S.L.) et de l'organisation européenne de la C.I.S.C.

Les deux délégations, après avoir examiné conjointement les problèmes soulevés par la crise actuelle de la Communauté, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Les organisations syndicales estiment que les négociations entamées en vue d'apporter une solution à la crise actuelle prennent appui sur les réalisations atteintes depuis 1952 et doivent encourager les progrès réels de l'intégration européenne dans le respect des traités de la Communauté.

Progrès qui sont le résultat d'une confrontation permanente de la conception de la Communauté défendue par les Exécutifs européens, avec les intérêts nationaux représentés par chacun des gouvernements respectifs.

Seule cette confrontation poursuivie par les Exécutifs européens permet d'assurer le fonctionnement efficace ainsi que la croissance harmonieuse de la Communauté, dont un élément fondamental et indispensable est notamment le principe des décisions majoritaires prévu au traité. C'est pourquoi les fédérations syndicales en déduisant que l'élaboration d'un programme de travail en l'absence de la Commission équivaut en fait à une violation de l'équilibre institutionnel de la Communauté.

En tant que promoteurs de l'unité européenne et garants du développement de celle-ci, les syndicats désirent être associés plus que par le passé aux

travaux et à la formation des décisions de la Communauté. Ils rejettent toute tentative de porter préjudice au droit qu'a la Commission d'informer le public de ses travaux et initiatives et d'entretenir des contacts avec les associations professionnelles.

Les fédérations syndicales du C.I.S.L. et du C.I.S.C. décident de renforcer leur collaboration en vue d'une progression plus dynamique de la Communauté.

9 - Mémoire sur la politique européenne, adressé par le groupe allemand du C.E.P.E.S. au gouvernement fédéral

Le 25 janvier 1966, le groupe allemand du C.E.P.E.S. a adressé un télégramme au chancelier Erhard et à M. Schröder, ministre des affaires étrangères, pour les mettre en garde contre les prétentions de la France quant à l'abandon du principe des votes majoritaires au sein du Conseil de ministres et à l'affaiblissement des pouvoirs de la Commission de Bruxelles. D'autre part, le groupe a fait parvenir au gouvernement fédéral un mémorandum dans lequel il définit son point de vue sur la crise européenne.

Le groupe allemand du C.E.P.E.S. souhaite que le gouvernement fédéral s'emploie résolument, tant dans le cadre du traité franco-allemand qu'au sein du Conseil de ministres de la C.E.E., à ce que la France reprenne sa place dans la C.E.E. en vue d'un travail constructif dans le cadre des institutions existantes. La France devrait être informée par les cinq autres gouvernements que le Conseil de ministres se doit maintenant de prendre d'urgence des décisions qui n'ont été différées que trop longtemps et qu'il le fera même si le représentant de la France ne reprend pas sa place au sein du Conseil. Dans ce cas, à défaut de vote français, on considérerait que le représentant de la France s'est abstenu. Les décisions ainsi prises par le Conseil, sur proposition de la Commission et conformément au traité, seraient portées à la connaissance du gouvernement français par application de la procédure écrite. Elles seraient applicables dans tout le territoire de la C.E.E., y compris la France.

Tant que la France s'abstiendra de participer aux réunions du Conseil de ministres, la Commission et le Conseil devraient s'efforcer de formuler leurs propositions et de prendre leurs décisions en ayant égard aux intérêts légitimes de ce pays. En principe, le Conseil de ministres réduit à cinq membres devrait prendre toutes les décisions que requiert la poursuite de l'édification de la Communauté. Toutefois, la fusion des trois exécutifs devrait être différée tant que la France sera absente du Conseil, afin de ne pas préjuger les questions de personnes.

Le C.E.P.E.S. estime que s'il est une décision qui ne peut être différée, c'est bien celle touchant à l'extension du mandat confié à la Commission en

vue des négociations Kennedy. Tant que la France n'aura pas déclaré formellement qu'elle entend négocier pour son propre compte, il faudra considérer que le mandat dont dispose la Commission l'habilite à négocier également au nom de ce pays. Au cas où la France voudrait négocier pour son propre compte, on pourrait toujours tenter d'aboutir à un accord entre la Commission, représentant les Cinq, et la délégation française aux négociations de Genève.

Ce n'est pas en faisant droit aux exigences françaises que l'on pourrait être assuré de rétablir les conditions d'une coopération fondée sur la confiance entre les partenaires de la C.E.E. Il faudrait plutôt craindre, dans ce cas, une aggravation des tensions entre les Etats membres, dont la confiance dans la volonté de leurs partenaires d'agir conformément aux principes communautaires se trouverait dès lors ébranlée.

Si l'on en arrivait là, il en résulterait des conséquences fâcheuses pour les entreprises des Etats membres qui ont procédé à de gros investissements et arrêté des programmes à long terme en fonction des perspectives de resserrement constant de l'union douanière et économique. De nombreuses entreprises verraient leurs espoirs déçus et l'intégration des marchés marquerait d'autant plus facilement un temps d'arrêt que l'accentuation du climat de méfiance entre les Etats se traduirait par une nouvelle poussée des tendances nationalistes sur le plan économique. Dans ces conditions, la C.E.E. perdrait son pouvoir d'attraction sur les autres pays européens. En outre, les négociations Kennedy, qui mettent en jeu d'importants intérêts économiques pour les pays européens, seraient vouées à l'échec.

10 - Le 10ème Congrès du Parti libéral italien

Le 10ème Congrès du parti libéral italien (P.L.I.) qui a eu lieu à Rome du 4 au 8 février, a confirmé à une très forte majorité la politique d'opposition à la gauche et la tendance des libéraux à un retour au centre. Le Congrès a rappelé que les deux pôles de la politique étrangère libérale étaient l'Alliance atlantique et l'Union européenne. En ce qui concerne cette dernière, le secrétaire général du P.L.I., M. Malagodi, déclare dans son rapport : "La Communauté économique européenne - source, à nos yeux, de la fédération politique des nations libres d'Europe - traverse aujourd'hui une crise grave. Le gaullisme n'en veut pas. Il veut tout au plus une union douanière qui intervienne le moins possible dans les affaires financières et économiques intérieures des nations associées et leur laisse le dernier mot dans la plupart des problèmes essentiels de la production et des échanges. Cette conception est tout à fait contraire à la nôtre. C'est pourquoi nous nous rallions à ce qui, au sein du Parlement, a été dit, avec une autorité inégalée, par notre ami Gaetano Martino. Nous ne devons nous incliner ni ne céder devant le gaullisme. Nous ne voudrions pas que le compromis intervenu ces jours derniers à Luxembourg et qui reconnaît à la France un droit de discussion illimitée qui

ressemble étrangement à une invitation à mettre son veto, puisse être interprété comme une capitulation. Nous devons exiger le respect intégral des traités que la France a signés et qu'elle ne peut ni dénoncer ni violer sans se mettre au ban des pays libres. Dès que les traités auront été entièrement réalisés sur le plan économique, nous nous trouverons dans une situation aux implications politiques de laquelle nous ne pourrons plus nous dérober. Entretiens, nous ne devons perdre aucune occasion d'étendre la Communauté à la Grande-Bretagne et aux autres pays de l'Association de libre échange dans la mesure où ils acceptent les conditions prévues dans les traités de Rome".

M. Malagodi poursuit en ces termes : "La Communauté doit être tournée vers l'extérieur comme disent les Anglo-Saxons; elle ne doit pas vouloir se replier sur elle-même, se suffire à elle-même. Elle doit donc participer, avec la volonté d'aboutir, aux négociations Kennedy sous peine de voir les Etats-Unis et, partant, nous-mêmes, en revenir aux vieilles conceptions protectionnistes. La collaboration entre une Communauté européenne solide et les Etats-Unis sur la base d'échanges aussi libres que possible constitue d'ailleurs un préalable à la solution d'un autre grand problème économique international, celui des réserves monétaires".

(Congrès - Documents de séance - Compte rendu analytique 4/8 février 1966)

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - Déclarations relatives à la politique communautaire et à la politique agricole, faites à l'occasion de la "semaine verte" à Berlin

M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., M. Höcherl, ministre fédéral du ravitaillement, et M. Rehwinkel, président de la fédération des agriculteurs allemands, ont pris la parole le 28 janvier 1966, à Berlin, à l'occasion de l'ouverture de la 30ème "semaine verte".

Dans son discours inaugural, M. Höcherl a souligné que la réalisation de la C.E.E. ne doit pas se faire au prix d'un ralentissement des échanges avec les pays tiers. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement fédéral s'emploie à faire aboutir les négociations Kennedy. La relance du commerce mondial est une question qui intéresse non seulement l'économie dans son ensemble, mais aussi, plus particulièrement, l'agriculture allemande, qui peut en escompter une augmentation de ses exportations. D'autre part, l'intensification et l'harmonisation des échanges mondiaux sont de l'intérêt des pays en voie de développement : elles leur apporteront les éléments naturels de la solution de leurs problèmes. M. Höcherl a fait remarquer en outre que l'agriculture allemande s'efforce de s'adapter aux exigences du marché. Il importe notamment d'améliorer la qualité des produits agricoles ainsi que la structure des entreprises et du marché.

M. Hallstein a souligné que la crise de la Communauté a également ses bons côtés. C'est ainsi qu'elle oblige à faire une fois de plus le départ de ce qui est essentiel, indispensable, et de ce qui est accessoire. La nécessité primordiale de réaliser l'unification de l'Europe reste, quant à elle, entière. Dans son discours, M. Hallstein a demandé aux paysans de faire confiance à la Commission pour ce qui est de la politique agricole. Pour le président de la Commission de la C.E.E., l'agriculture fait partie intégrante de l'économie et tout progrès économique doit avoir son prolongement dans ce secteur. Cependant, l'agriculture se doit d'évoluer, que la C.E.E. existe ou non. L'unification de l'Europe ouvre en tout cas des perspectives quant à la réalisation d'une réforme agraire et jusqu'à présent, l'agriculture n'a tiré que des avantages des organisations de marchés de la C.E.E.

Dans son discours, M. Rehwinkel a rejeté toute solution de fortune à la crise de la C.E.E. et il a préconisé la suppression des barrières séparant la C.E.E. et l'A.E.L.E. A ce propos, il a mis son auditoire en garde contre l'impatience, ennemie de tout progrès décisif, et il a reproché indirectement à la

Commission de la C. E. E. d'être pour une large part responsable de la crise et d'avoir provoqué la scission économique de l'Europe.

(Die Welt, 29 janvier, 7 février 1966; Le Monde, 1er février 1966; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 janvier 1966, Industriekurier, 8 février 1966)

2 - Le Conseil économique et social français se prononce contre une réalisation anticipée de l'union douanière dans la C. E. E.

A la suite d'un rapport présenté par M. J. de Précigout, le Conseil économique et social a adopté, le 22 décembre 1965, un avis sur les conséquences d'une réalisation anticipée de l'union douanière dans la C. E. E.

Le Conseil rappelle que, en imposant aux Etats membres, parallèlement à la suppression de tout droit de douane entre eux et à l'application d'un tarif douanier commun vis-à-vis des pays tiers, une politique commune en matière de commerce extérieur, d'agriculture, de transports et plus largement la coordination de leurs politiques et le rapprochement de leurs législations dans la mesure nécessaire, le traité de Rome a institué une Communauté économique et non une simple union douanière ou à plus forte raison une zone de libre échange.

Quelle que soit la date à laquelle l'union douanière sera réalisée, l'union économique devra être effective au même moment. Si donc l'union douanière devait être avancée, la réalisation des politiques communes prévues par le traité et les harmonisations économiques et sociales nécessaires devraient l'être également.

Si la réalisation du Marché commun qui ouvre à l'agriculture et à l'industrie française un marché à la dimension de leurs possibilités et de leurs besoins a et aura plus encore dans l'avenir des conséquences favorables pour l'économie de notre pays, elle pose à différents secteurs de l'économie des problèmes difficiles et donc impose à la France un effort d'adaptation important :

- d'une part, en effet, l'union douanière entraîne pour elle non seulement la suppression de tout droit de douane à l'intérieur de la Communauté, mais aussi, à la différence de ce qui se passe pour tous ses partenaires à l'exception d'un seul, une importante réduction de protection douanière à l'égard des pays tiers, celle-ci sans contrepartie;
- d'autre part, l'économie française montre encore dans ses structures et dans son évolution des éléments de faiblesse relative dont l'insuffisance des investissements de production et de recherche est un signe d'autant plus préoccupant qu'elle peut être considérée à la fois comme une conséquence de faiblesses anciennes et une cause de faiblesses futures.

Le temps nécessaire à cette adaptation dépend du compte qui sera tenu dans les politiques communes des nécessités françaises et aussi de ce qui sera fait sur le plan français pour supprimer les disparités défavorables et faciliter les mutations nécessaires.

En raison de l'adaptation qui s'impose à lui, notre pays a des motifs particuliers d'assurer une concordance réelle entre la réalisation de l'union économique et la mise en place de l'union douanière. A cette condition, l'intérêt de la France, légitimement soucieuse d'assurer sans dommage cette adaptation, et l'intérêt de ses partenaires, désireux de voir l'union douanière réalisée le plus tôt possible, peuvent se concilier en une politique économique commune tenant un compte suffisant des données de fait de l'économie française.

En se limitant aux politiques communes et aux harmonisations essentielles, le Conseil rappelle ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire sur le plan communautaire et sur le plan national :

a) Politique sociale

En dehors de l'égalisation des salaires masculins et féminins, non encore réalisée, ainsi que du maintien de l'équivalence des régimes de congés payés expressément mentionné par le traité, celui-ci prévoit, dans ses articles 117 et 118, une harmonisation plus large résultant soit du fonctionnement du Marché commun, soit du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires ou administratives. L'application de ces articles accuse un retard préjudiciable aux objectifs sociaux du traité.

Si le coût horaire global des salaires et charges sociales a été pendant longtemps supérieur en France à ce qu'il était dans les autres pays du Marché commun, ce qui n'a pas été sans conséquence, on constate qu'un rapprochement s'est généralement fait sur ce point depuis deux ans, de sorte que dans certains pays et pour certains secteurs la charge salariale globale est actuellement plus élevée qu'en France.

En revanche, de grandes difficultés subsistent quant à la composition de cette charge globale, la part relative des contributions sociales dans le coût salarial étant généralement plus importante en France que dans les autres pays du Marché commun, à l'exception d'un seul. Cela provient pour partie d'écart en ce qui concerne les buts visés, pour partie de disparités dans les moyens mis en oeuvre et dans les procédés de financement. Ces différences peuvent déterminer des inégalités selon les pays soit entre les travailleurs soit entre les entreprises d'un même secteur.

Le Conseil recommande que soit entreprise l'étude des mesures à prendre pour que l'harmonisation rendue possible par le développement économique de la Communauté se fasse dans le sens socialement le plus favorable, sans compromettre l'équilibre global. Plus généralement, doivent être activement poursuivies les harmonisations dans le progrès à promouvoir en matière sociale.

b) Politique agricole

Après le retard pris d'abord par la Communauté dans le domaine agricole, les décisions arrêtées à la fin de 1964 et le calendrier fixé pour les décisions qui restaient à prendre jusqu'en 1967 permettaient d'espérer qu'à la date proposée par le Commission, la politique agricole commune, qui est une condition essentielle de l'union douanière, serait une réalité suffisante. Le Conseil espère qu'il n'y aura à modifier sur ce point ni les décisions déjà prises ni les prévisions antérieures malgré les difficultés survenues récemment à propos du financement de cette politique agricole commune. Cette mise en oeuvre étant supposée assurée, le Marché commun appelle un important effort d'adaptation structurelle et technique tant pour la production que pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

En outre, pour que l'accord réalisé soit bénéfique pour l'ensemble de l'économie française, le nécessaire devra être fait pour éviter que soient créés des déséquilibres nouveaux. En particulier, il y a lieu de prévoir qu'au fur et à mesure que se produira la hausse des prix agricoles qui a été reconnue nécessaire, elle sera dans la mesure du possible compensée, la compensation paraissant pouvoir être recherchée, sous réserve d'une étude plus précise, dans un allègement des impôts indirects que doit permettre la politique agricole commune.

c) Politique commerciale

L'unification de la politique commerciale vis-à-vis de l'extérieur, prévue par le traité, est elle aussi une condition essentielle de l'union douanière. La Communauté est appelée à développer ses échanges avec des pays dont le système économique diffère du sien, les uns par suite de leur sous-développement et de leur bas niveau de vie, les autres par une économie entièrement étatisée, les derniers enfin par une puissante concentration de moyens financiers et techniques. La contradiction des politiques nationales dans les relations avec les pays tiers créerait dans l'union douanière un désordre insupportable. D'autre part, à défaut d'une politique arrêtée d'un commun accord, l'union douanière empêcherait que soient atteints les résultats recherchés par la politique nationale. Même en supposant que la question soit réglée pour l'agriculture dans le cadre de la politique agricole commune, il reste beaucoup à faire pour l'industrie.

Le Conseil estime, en effet, que la simple libéralisation des échanges qui, à la limite, intégrerait la Communauté à une zone de libre échange nord-atlantique, ne serait pas acceptable. Conformément au traité de Rome, l'effet d'une concurrence accrue trouve son complément et son correctif dans la politique commune et les mesures d'harmonisation qui suscitent les intérêts communs.

Le Conseil rappelle qu'est nécessaire une action commune en ce qui concerne :
- le niveau de l'application du tarif douanier commun; - la négociation des ac-

cords commerciaux avec les pays tiers; - le contrôle quantitatif des importations; - la défense contre le dumping et la désorganisation des marchés; - les crédits, garanties et autres aides à l'exportation et aux investissements à l'étranger; - les investissements étrangers dans le Marché commun.

Les négociations tarifaires engagées au G. A. T. T. à l'initiative des Etats-Unis d'Amérique en vue d'une réduction des tarifs douaniers, sont dès à présent menées pour le compte de la Communauté tout entière ainsi qu'il est prévu dans le traité. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache :

- au maintien du tarif douanier commun à un niveau suffisant pour assurer à la fois la consolidation de la Communauté et un équilibre des échanges commerciaux en tenant compte des accords d'associations passés avec plusieurs pays et des problèmes particuliers aux pays en voie de développement;
- à une réciprocité réelle des concessions tarifaires ce qui requiert notamment un règlement satisfaisant de la question des disparités importantes existant entre le tarif douanier de la Communauté et ceux de certains pays étrangers, ainsi que la question des obstacles non tarifaires. A défaut les réductions supportées par la France en supplément de celles qu'entraîne déjà pour elle l'application du tarif douanier commun resteraient, elles aussi, sans contrepartie réelle;
- à des décisions satisfaisantes sur les produits devant être exclus de la négociation;
- à l'établissement de clauses de sauvegarde aussi efficaces et faciles à mettre en oeuvre que celles qui sont à la disposition de certaines administrations étrangères.

d) Impôts

Le Conseil constate que, sur le plan communautaire, l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires et des impôts indirects prévus par le traité est actuellement préparée dans le sens qu'il a recommandé. En revanche, si sur le plan national ont été récemment décidées, pour les impôts directs, des mesures qui ont pour but de laisser aux entreprises françaises, à bénéfice distribuable égal, des possibilités d'investissements équivalentes à celles de leurs concurrents étrangers, ces mesures ne prendront pas effet avant la date proposée pour la réalisation de l'union douanière.

e) Energie et transports

Le Conseil rappelle que les politiques nationales divergentes en matière de transports et d'énergie ont, comme conséquence, des disparités concurrentielles qui atténuées par l'isolement relatif des économies seront au contraire ressenties à plein dès la réalisation de l'union douanière.

En ce qui concerne les transports, l'harmonisation ne peut se limiter à la réglementation de la concurrence, mais doit s'appliquer aussi à l'infrastructure. Sur ce point, elle relève essentiellement de décisions françaises.

f) D'une façon plus générale, la réalisation de l'union douanière exige une harmonisation d'ensemble des politiques économiques et financières à l'intérieur de la Communauté. Alors que dans les pays membres de celle-ci, les pouvoirs publics gèrent directement ou indirectement des secteurs importants de l'économie et qu'à travers leurs politiques sociale, agricole, commerciale, fiscale, financière, monétaire, etc., sans parler des mesures conjoncturelles, ils agissent sur tous les autres, la diversité des interventions, qui dès à présent ne sont pas sans inconvénient, créerait à l'évidence à l'intérieur de l'union douanière des distorsions et un désordre insupportables.

Malgré les résistances d'abord rencontrées, des progrès réels ont été faits en ce qui concerne l'étude de la politique à moyen terme. Si sur les objectifs globaux un accord paraît pouvoir être obtenu sans grave difficulté, les divergences restent grandes sur les méthodes et sur les mesures d'application, de telle sorte que les agents économiques restent soumis en fait à des politiques différentes ce qui a déjà des inconvénients.

En conclusion, le Conseil constate que si des progrès ont été réalisés dans la préparation de l'union économique, celle-ci marque, en ce qui concerne la réalisation, un retard considérable sur l'union douanière. Dans l'état actuel des choses, il ne peut donner un avis favorable à la réalisation anticipée de celle-ci : il ne pourrait le faire que si les mesures ci-dessus étaient réalisées.

Il estime d'autre part qu'il n'est pas possible de rester dans le déséquilibre actuel.

Soucieux de voir le Marché commun entièrement réalisé dans l'équilibre et dans les délais prévus par le traité, le Conseil recommande que sans plus de retard tout soit fait pour accélérer sur le plan communautaire la mise en oeuvre des politiques communes et la réalisation des harmonisations nécessaires. Il rappelle encore la nécessité de développer les efforts sur le plan national en priorité pour accroître les possibilités de l'économie française dans la compétition internationale.

(J. O., Avis et rapports du Conseil économique et social, 27 janvier 1966)

3 - L'adaptation des structures commerciales au Marché commun

Sous ce titre, M. P. Lebouleux, secrétaire général du comité des organisations commerciales des pays de la C. E. E. et conseiller national du commerce, étudie, dans un article paru dans "Les cahiers de l'I. L. E. C." (Institut de liaisons et d'études des industries de consommation) et repris par la revue "Problèmes économiques", l'adaptation du commerce au Marché commun.

"La première conséquence du Marché commun, écrit M. Lebouleux, a été essentiellement une plus grande circulation des produits facilitée par la réduction progressive des droits de douane et la suppression des contingents. Cela s'est traduit par une plus large ouverture de l'éventail des articles offerts aux consommateurs, entraînant par la suite, d'une part, un certain accroissement des stocks et, d'autre part, une accentuation de la concurrence. L'expérience a montré les effets réels de ce dernier phénomène, par exemple, pour l'électroménager, la chaussure, la bonneterie, etc. C'est ainsi notamment que l'industrie française, soumise à des importations importantes, a dû reconsidérer ses méthodes et sa politique et s'adapter à la situation nouvelle, avec succès d'ailleurs.

En ce qui concerne les conséquences sur l'appareil commercial lui-même, elles restent de peu d'importance. La raison essentielle en est que ce que l'on appelle la "liberté d'établissement" ne comporte que l'élimination des restrictions à raison de la nationalité et que des décisions n'ont été prises que pour le commerce de gros et les auxiliaires du commerce, une proposition de décision pour le commerce de détail étant en cours de discussion."

En ce qui concerne l'installation de commerçants étrangers en France, M. Lebouleux constate une stabilité malgré la mise en oeuvre de la liberté d'établissement. "On doit se demander si un accroissement se produira avec l'application de la directive relative au commerce de détail, ce qui est probable au moins dans les zones Nord, Nord-Est et Méditerranée, qui déjà constituent naturellement des pôles d'attraction. Il faut encore ajouter que la pénétration étrangère s'effectue sous une autre forme qui n'est pas sans causer d'inquiétude et qui comporte une prise de participation dans des entreprises françaises qui, d'abord minoritaire, peut devenir majoritaire et conduire à l'absorption."

Pour l'auteur, un des freins "à une interpénétration est la différence entre les législations relatives aux sociétés, ce qui d'ailleurs a amené la C. E. E. à proposer diverses harmonisations et le gouvernement français lui-même à soumettre en mars 1965 à la C. E. E. une note relative à la création d'une société commerciale de type européen.

La contrepartie de l'implantation de commerçants étrangers en France est l'installation de commerçants français dans les Etats partenaires. Aux raisons évoquées ci-dessus et qui constituent des freins, s'en ajoutent d'autres pour le cas français. D'une façon générale, les chefs d'entreprises français

ont peu de vocation pour s'expatrier et par ailleurs les investissements importants qui seraient nécessaires impliquent des capitaux dont ils ne peuvent disposer.

Cependant des réalisations ont été enregistrées. C'est le cas dans le commerce de gros par la mise en place de réseaux de ventes, de sociétés regroupant des entreprises de plusieurs pays; c'est le cas également pour les ventes par correspondance et pour les coopératives de consommation, ces dernières s'efforçant de spécialiser leurs usines sur le plan communautaire.

Ce que l'on constate quant à l'adaptation de l'appareil commercial est essentiellement la modernisation, l'agrandissement des surfaces et des installations de stockage, mais aussi la "désécialisation" des entreprises qui offrent de plus en plus de produits, d'une part, en fonction d'une évolution naturelle antérieure et, d'autre part, en fonction de la présentation d'articles étrangers exerçant d'ailleurs un attrait réel sur la clientèle".

Mais les difficultés rencontrées, souligne M. Lebouleux, sont apparues sur deux plans. Le premier est celui du financement car les disponibilités sont insuffisantes pour l'autofinancement et le recours au marché financier est souvent trop onéreux et les moyens trop rares. Sur un second plan, des difficultés se présentaient : le manque ou l'insuffisance de formation professionnelle au niveau des chefs d'entreprise et du personnel. En outre, l'agrandissement des entreprises nécessite la présence de cadres moyens qu'il fallait former.

En ce qui concerne les efforts du Marché commun au niveau de la consommation, M. Lebouleux écrit : "Sans doute le nombre des articles offerts, de provenances différentes a été apprécié par les consommateurs. Il convient cependant d'ajouter que l'élargissement de l'éventail n'a pas été aussi complet qu'on pouvait le penser : le manque d'harmonisation des législations relatives aux produits (répression des fraudes, législation sanitaire vétérinaire, etc., marquage, emballage et conditionnement, normes et prescriptions techniques, etc.) a nui au développement des échanges.

L'auteur termine en examinant les adaptations à réaliser par les entreprises commerciales. Deux hypothèses se présentent : reprise ou non des progrès communautaires dans l'ensemble de l'économie. "S'il y a reprise, estime M. Lebouleux, la constitution du marché unique pour le 1er juillet 1967, au moins pour les produits agricoles, apparaît aléatoire, un délai supplémentaire correspondant peut-être à la période transitoire prévue par le traité pouvant être nécessaire. Dans ce cas, les entreprises commerciales pourront plus facilement s'adapter mais sous réserve que certains freins soient éliminés, essentiellement dans le domaine du crédit, afin que la mise à la dimension européenne se poursuive au mieux et dans le domaine de la formation professionnelle pour que le personnel, chefs d'entreprises, cadres et main-d'oeuvre, soit en mesure d'accomplir les tâches qui lui incombent. Cela ne sera cependant pas suffisant. Il faut aussi que soit réalisée l'harmonisation

des dispositions législatives, réglementaires ou administratives qui depuis des décennies ont isolé les marchés nationaux alors que ceux-ci doivent se fondre dans un marché unique. Les adaptations nécessaires de ces dispositions échappent en fait aux chefs d'entreprises qui, du moins en France, les subissent. Il est indispensable que comme dans d'autres Etats membres les professionnels soient associés aux études et travaux en matière de rapprochement des législations et réglementations.

La disparité de celles-ci peut constituer un frein au moins aussi efficace que les droits de douane ou contingents au développement des échanges, les exemples relatifs aux "entraves techniques" et aux réglementations sanitaires et autres l'ont amplement prouvé. Il faut aussi que naisse un droit européen d'application identique dans les différents pays : législation de faillite, régime des sociétés, fiscalités directes et indirectes, législation des prix, règles de concurrence.

Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire s'il n'y a pas de reprise ou s'il n'y a qu'une reprise différée, il est incontestable que les chefs d'entreprises commerciales, comme d'ailleurs ceux des autres secteurs, hésiteront ou négligeront de poursuivre les efforts que leurs organisations professionnelles et les Pouvoirs publics les avaient incités à réaliser, au prix souvent de lourdes charges financières. En tout état de cause, un retour à la situation antérieure apparaît inconcevable. Les résultats acquis quant à la libre circulation des produits (droits de douane, contingents) ne peuvent être remis en cause. La concurrence des fournisseurs étrangers continuera donc et comme le commerce ne peut être florissant que si les autres secteurs (agriculture, industrie) prospèrent, il est indispensable que les efforts d'adaptation se poursuivent, peut-être à un rythme différent, mais cela comporte un danger en cas de reprise ultérieure, peut-être avec des impératifs différents, mais la finalité reste la même : la conception ancienne de structure et de dimension de marchés est dépassée, il faut trouver une échelle supérieure."

(Problèmes économiques, 3 février 1966)

III - RELATIONS EXTERIEURES

1 - L'évolution de la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun

Les mois de décembre 1965 et février 1966 ont été fertiles en déclarations d'hommes politiques et d'industriels britanniques qui se préoccupent du problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Analysons brièvement ces déclarations. Nous le ferons dans l'ordre suivant : tout d'abord un article de John Davies, directeur général de la Confédération des industries britanniques, puis des articles du "Times", de Londres, et des déclarations de M. Heath, chef du parti conservateur, de M. Soames, porte-parole des conservateurs pour les questions de politique étrangère, ainsi que du ministre des affaires étrangères et du premier ministre britanniques devant la chambre des Communes. Nous rendrons compte, en outre, de l'essentiel des discours de Lord Gladwyn et de Sir Con O'Neill, chef du service des affaires européennes du Foreign Office, qui méritent une attention particulière. Signalons, à ce propos, que le prochain numéro des Cahiers mensuels contiendra une étude de l'évolution de la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Le numéro de décembre du bulletin de l'A. E. L. E., édité par le Secrétariat de l'A. E. L. E. à Genève, publie un article de John Davies, directeur général de la Confédération des industries britanniques, sur les relations économiques du Royaume-Uni et de la C. E. E. On y lit notamment que la C. E. E. a donné un nouvel élan aux changements qui se produisaient déjà dans les courants des échanges britanniques. L'échec des négociations entre la Grande-Bretagne et la C. E. E. en vue de l'adhésion de ce pays au Marché commun a amené l'industrie britannique à prendre davantage conscience de l'immense potentiel des marchés de la C. E. E. et à réexaminer sa politique et ses méthodes commerciales à l'égard de la C. E. E. Le commerce extérieur de la Grande-Bretagne s'est orienté de plus en plus vers l'Europe aussi bien en ce qui concerne les importations que les exportations.

Au sujet de la crise actuelle du Marché commun, M. John Davies écrit dans le bulletin de l'A. E. L. E. qu'elle revêt une importance capitale, non seulement pour les Six, mais aussi pour leurs partenaires commerciaux du monde entier. Il dit, en outre, textuellement : "tout coup de frein sérieux apporté à l'essor de la C. E. E. a pour effet, non seulement, de décevoir une fois de plus les espoirs d'intégration européenne, mais aussi, de compromettre la continuation du mouvement d'expansion des échanges internationaux que la création de la Communauté avait si heureusement stimulé au cours des dernières années." M. John Davies souligne que la Confédération des industries britanni-

ques s'emploie résolument à contribuer, par tous les moyens, à la solution du problème de l'intégration britannique et ajoute que si, dans les conditions actuelles, il n'y a guère de chances d'aboutir rapidement, il serait désastreux que l'on renonce à poursuivre cet objectif avec conviction et énergie. La Confédération des industries britanniques espère d'ailleurs pouvoir lancer prochainement un vaste programme dont la mise en oeuvre devrait permettre d'atteindre le but envisagé.

Les travaux préparatoires de la Confédération des industries britanniques sur le développement de la C. E. E., de la C. E. C. A. et de l'Euratom, qui portent sur les conséquences pratiques de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la C. E. E., sont maintenant terminés. Cette étude comporte les éléments suivants :

La première partie du programme a trait aux effets pratiques et juridiques de l'adhésion dans les domaines de la politique économique, de la politique fiscale, de la politique de l'emploi, de la politique sociale, de la politique commerciale, de la politique des transports et de la politique de l'énergie. Une attention particulière a été consacrée aux questions touchant à l'industrie charbonnière et sidérurgique ainsi qu'à l'agriculture. Ces études insistent tout spécialement sur les secteurs pour lesquels l'adhésion présenterait un maximum d'inconvénients.

Dans une deuxième étape, le Conseil de la Confédération des industries britanniques procéderait à des échanges de vues avec les milieux industriels. Cette procédure devrait aboutir, au début 1967, à la conclusion d'un accord de politique générale qui pourrait légitimement être considéré comme traduisant le point de vue des milieux industriels sur ce problème.

Selon le numéro du 4 janvier 1966 du "Times", journal londonien indépendant, la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. est redevenue une question d'une importance primordiale. Dans un article intitulé "Où en est la Grande-Bretagne", on lit ce qui suit : "Il aura fallu que survienne une crise menaçant l'existence même du Marché commun pour qu'on en arrive là. La conséquence de cette crise, pour la Grande-Bretagne, c'est qu'elle devra être prête à agir lorsque le moment sera venu". Après un bref historique de la crise, le Times poursuit : "Les Cinq en sont venus à se demander ce qu'il conviendrait de faire si la France provoquait l'effondrement définitif de la Communauté. Il serait absurde de supposer que la Grande-Bretagne puisse se substituer purement et simplement à la France. L'Europe nouvelle ne se fera pas sans la France, il ne peut en être question. Mais ... le moment décisif sera venu lorsque les Cinq auront le sentiment qu'ils doivent prendre des décisions à eux seuls. Jusqu'à présent, ils ont évité soigneusement de le faire, mais une absence prolongée de la France les y obligerait. Les Cinq pourraient très bien, à ce moment, inviter la Grande-Bretagne "à reprendre, à Bruxelles, des négociations qui n'ont jamais été rompues formellement, mais seulement interrompues".

M. Edward Heath, chef du parti conservateur, a déclaré le 21 janvier 1966, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue au siège de l'association romaine des journalistes étrangers, que "si les conservateurs revenaient au pouvoir, ils mettraient à profit toutes les occasions favorables de faire adhérer la Grande-Bretagne à la C. E. E." Par "occasion favorable", il entend le désir que manifesterait les Six d'accueillir la Grande-Bretagne dans la Communauté. M. Heath a ajouté que les propositions des conservateurs tendant à ce que certaines modifications techniques soient apportées à la politique agricole de la C. E. E., et les accords conclus entre la C. E. E. et certains pays du Commonwealth ont permis l'élimination d'un grand nombre des obstacles qui s'opposaient, en janvier 1963, à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Un entretien qu'il a eu en décembre dernier avec le Président de Gaulle l'a d'ailleurs confirmé dans cette opinion.

Lors de la réunion de 2 jours que le "Federal Trust for Education and Research" britannique a tenue avec l'association "Britain in Europe", le chef du parti conservateur a fait une analyse un peu plus pessimiste de la situation. C'est ainsi qu'il a déclaré, qu'à son avis, on ne peut guère escompter que la Grande-Bretagne puisse adhérer à la C. E. E. avant l'expiration, en 1970, de la période de transition. Il n'est pas exclu qu'une occasion favorable se présente dès 1968, mais il ne faut sans doute plus l'espérer; il n'a jamais été question d'une date plus rapprochée, on semble maintenant l'avoir oublié.

M. Christopher Soames, porte-parole du parti conservateur britannique pour les affaires étrangères, a rappelé, le 17 janvier 1966, devant l'union belgo-britannique, à Bruxelles, que la Grande-Bretagne souhaite adhérer au Marché commun. "Une Europe sans la Grande-Bretagne est à la longue tout aussi inconcevable qu'une Europe sans la France" a-t-il déclaré textuellement. Les Six devraient toujours avoir à l'esprit le problème des relations de la Grande-Bretagne avec les pays de l'A. E. L. E. et, d'autre part, la Grande-Bretagne devrait prouver sa volonté d'adhérer au Marché commun et de souscrire aux principes du traité de la C. E. E. Le porte-parole du parti conservateur a fait remarquer à ce propos que le gouvernement conservateur a approuvé dès 1961 le principe du vote majoritaire au sein du Conseil et celui de l'indépendance politique de la Commission de la C. E. E. Jusqu'ici, il n'a modifié en rien son attitude. Faisant allusion aux récentes déclarations de M. Michael Stewart, ministre britannique des affaires étrangères, l'orateur a déclaré que si l'on faisait preuve de bonne volonté, les négociations devraient aboutir plus facilement à une adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. qu'il y a quelques années. Il a ajouté que l'importance des relations économiques avec les pays du Commonwealth a aujourd'hui diminué et que le Commonwealth se rend compte que le destin de la Grande-Bretagne est maintenant en Europe.

Le ministre britannique des affaires étrangères, M. Stewart, a donné à entendre, le 21 décembre 1965, au cours d'une déclaration qu'il a faite devant la Chambre des Communes, que la Grande-Bretagne désire se joindre au Marché commun, pourvu que certains intérêts britanniques soient sauvegardés. Il a rappelé, à ce propos, que des difficultés considérables subsistent encore, notamment dans le domaine agricole. Répondant à un député libéral qui lui avait

demandé si l'agriculture constitue pour le gouvernement travailliste l'obstacle majeur à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le ministre des affaires étrangères s'est refusé à établir une hiérarchie des difficultés, tout en précisant que le problème de l'agriculture est l'un des plus difficiles à résoudre.

Lors du congrès du "Federal Trust for Education and Research" dont il a déjà été question plus haut, le ministre britannique des affaires étrangères a fait remarquer, au cours de son exposé sur "la Grande-Bretagne et la Communauté européenne", que la Grande-Bretagne est prête à entamer de nouvelles négociations en vue de son adhésion à la C.E.E., à la condition que ses intérêts soient sauvegardés. Après avoir rappelé les négociations menées entre le gouvernement conservateur et la C.E.E., il a déclaré : "... je crois que si l'on fait preuve de part et d'autre de bonne volonté et de patience (les difficultés que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté) pourront être surmontées si les négociations reprennent. Néanmoins, ces difficultés sont réelles et quelques-unes sont même considérables. Par exemple, la politique agricole communautaire constitue sans doute, pour nous, sous sa forme actuelle, l'obstacle majeur. Si nous acceptons cette politique telle quelle, il est clair qu'il en résulterait des conséquences défavorables pour notre balance des paiements en ce qui concerne le coût de la vie.

Comme nous l'avons déjà dit, notre politique consiste donc à accepter de négocier notre adhésion à la Communauté économique européenne, pourvu qu'on nous fasse de bonnes conditions et que nos intérêts essentiels soient sauvegardés, tout comme les six pays membres de la Communauté ont sauvegardé certains de leurs intérêts essentiels lorsqu'ils se sont lancés dans la difficile entreprise que constituait la rédaction du traité de Rome.

Nous ne demandons qu'à examiner les nouvelles suggestions qui pourraient être formulées et nous interpréterons à la lumière des faits et des circonstances, les conditions fondamentales que nous nous sommes fixées : certaines de ces conditions ont, depuis qu'elles ont été formulées, été modifiées dans un sens qui les rend plus facilement acceptables.

On ne peut donc pas nous accuser d'hésiter, mais il s'agit de trouver le moyen d'assurer la protection de nos intérêts et de ceux de nos partenaires de l'A. E. L. E. et du Commonwealth et il faut que la Communauté souhaite notre adhésion.

"Nous sommes donc tout disposés ("ready and willing") à adhérer à la Communauté économique européenne".

En conclusion de son exposé, M. Stewart a abordé la question de la détente entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Il a fait remarquer notamment que l'une des conditions premières du développement de ce processus est la "cohésion militaire, politique et économique de l'Europe occidentale".

Au cours du même congrès, M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a avancé prudemment l'idée de la possibilité d'un arrangement politique entre les Cinq et la Grande-Bretagne, mais n'a été suivi ni par l'opposition britannique, ni par le gouvernement travailliste actuel. M. Heath s'est simplement rallié à l'avis de M. Luns selon lequel la crise actuelle de la C. E. E. n'aboutira pas à une scission. Quant à Lord Gladwyn, qui a participé également à la discussion, il s'est prononcé pour l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., idée qu'il a défendue avec passion dans un livre récent intitulé "l'idée européenne".

Au cours d'un débat consacré par la Chambre des Communes à l'éventualité de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, M. Wilson a affirmé, le 10 février 1966, que les déclarations du ministre des affaires étrangères, M. Michael Stewart, selon lesquelles la Grande-Bretagne est disposée à adhérer au Marché commun pour autant que ses intérêts essentiels soient sauvegardés, sont l'expression de la politique officielle de son gouvernement. Il a insisté sur le caractère inacceptable, sous sa forme actuelle, de la politique agricole des Six et sur la nécessité d'obtenir des conditions d'adhésion acceptables. M. Edward Heath a demandé au premier ministre britannique de faire une déclaration d'intention affirmant que son gouvernement accepte le traité de Rome et l'évolution de la politique agricole commune, faute de quoi, les déclarations du premier ministre sont dépourvues de sens. M. Wilson a répliqué en accusant le chef de l'opposition de vouloir l'adhésion inconditionnelle de la Grande-Bretagne et a dit textuellement : "j'ai déjà dit à maintes reprises que la politique agricole commune, telle qu'elle est conçue actuellement, et peut-être davantage encore sous la forme qu'elle prendra à l'avenir, aurait des répercussions défavorables sur les intérêts britanniques, sur le coût des importations, sur le coût de la vie et sur nos échanges avec le Commonwealth.

M. Jo Grimond, chef du parti libéral, a ensuite demandé au premier ministre si les cinq conditions posées par M. Gaitskell étaient toujours valables. M. Wilson a répondu qu'elles étaient toujours applicables, mais qu'il est devenu moins difficile qu'il y a trois ans de satisfaire à certaines d'entre elles, par exemple à celle ayant trait aux intérêts britanniques à l'égard des autres pays de l'A. E. L. E. Reprenant la parole, M. Heath a affirmé à nouveau que les conditions posées par M. Wilson rendent impossible toute discussion avec la Communauté, à quoi M. Wilson a répliqué qu'il ne s'agissait que d'une condition préalable, la sauvegarde des intérêts britanniques, en reprochant une fois de plus à M. Heath de faire bon marché des répercussions de ses exigences, surtout dans le domaine agricole.

Au cours d'une conférence qu'il a faite à Paris, Lord Gladwyn a déclaré qu'à son avis, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun constitue pour les partenaires de la République fédérale d'Allemagne le seul moyen d'éviter l'hégémonie de ce pays au sein de la C. E. E. La Grande-Bretagne doit d'ailleurs cesser de se bercer de l'illusion qu'elle est toujours une puissance économique mondiale. "Ce n'est qu'en nous associant directement à un bloc commercial géant que nous pourrions reconquérir notre position et notre influence

dans le monde", a ajouté Lord Gladwyn. Au cours d'une conférence qu'il a donné à Hambourg, Lord Gladwyn a cité les points suivants comme conditions d'un nouveau rapprochement entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. : dissolution du Commonwealth, accroissement des échanges avec la C.E.E. et maintien de l'Alliance atlantique, lieu de rencontre d'une Europe unie et forte et de l'Amérique. Il souhaite l'unification de l'Europe, mais rejette l'idée d'une vague fédération d'Etats qui ne tarderait pas, estime-t-il, à succomber à l'anarchie nationaliste, pour le seul profit de l'Union soviétique. Dans un discours qu'il a prononcé à Oxford, au début de janvier, devant 600 représentants des agriculteurs britanniques, Lord Gladwyn a affirmé que "si le Marché commun dure, il finira par devenir une entité politique homogène et on ne voit pas quel avantage la Grande-Bretagne pourrait alors tirer de son isolement. L'Alliance occidentale reposerait, dans ces conditions, sur l'association des Etats-Unis et de l'Europe et la Grande-Bretagne ne serait plus qu'une fle confinée dans son isolement ou deviendrait un satellite des Etats-Unis".

Le chef de la division des affaires européennes du Foreign Office, Sir Con O'Neill, a exposé un point de vue similaire dans une allocution intitulée "la place de la Grande-Bretagne en Europe" prononcée le 14 janvier 1966 à La Haye, devant le comité pour la coopération des pays du Benelux, allocution dont la brochure "the World Today" reproduit les principaux passages. Au début de son discours, le sous-secrétaire d'Etat a souligné que la Grande-Bretagne a besoin de l'Europe occidentale et que l'Europe occidentale a besoin de la Grande-Bretagne. Certes, on coopère déjà étroitement dans le domaine de la défense, mais cette coopération devrait s'étendre au domaine politique. En Grande-Bretagne, le nombre des partisans de l'Europe croît sans cesse, et la jeunesse est tout particulièrement ouverte aux problèmes européens.

Sir Con O'Neill a évoqué tout d'abord deux problèmes, celui des relations spéciales entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et celui de la supranationalité. Il a souligné que de l'avis de nombreux hommes politiques européens, la Grande-Bretagne ne peut pas s'associer complètement à l'Europe en raison de ses relations spéciales avec l'Amérique. Les rapports entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont certes importants, mais ils n'ont pas un caractère particulier; ce qu'on pense, en Grande-Bretagne, c'est que l'Europe doit devenir le partenaire de l'Amérique et non sa rivale. L'orateur s'est élevé, en outre, contre toute exagération de l'importance de "l'obstacle" que constitueraient les éléments supranationaux de la C.E.E. Il ne faudrait pas pousser à l'extrême le principe de l'indépendance nationale. Sir Con O'Neill a donné à entendre que s'agissant de son adhésion au Marché commun, la Grande-Bretagne est plutôt partisane qu'adversaire des "aspects supranationaux".

Le sous-secrétaire d'Etat a rappelé ensuite que l'essentiel, pour la Grande-Bretagne, n'est pas la question du nationalisme ou de la "supranationalité", mais que les principales difficultés tiennent plutôt aux questions touchant au commerce extérieur, à l'agriculture et au Commonwealth. Il y a dix ans, il était très difficile pour la Grande-Bretagne, plus difficile que pour les six Etats membres, en raison de la structure du commerce extérieur britannique, de penser en fonction de l'Europe, des problèmes qui se posent encore en par-

tie aujourd'hui. Ce n'est qu'en 1964 que la situation s'est modifiée, notamment du fait que l'Allemagne et les Pays-Bas sont devenus des partenaires commerciaux importants de la Grande-Bretagne. La C.E.E. est aujourd'hui un des marchés les plus importants pour la Grande-Bretagne, qui a réussi à rendre positive la balance de ses échanges avec cette zone économique. Mais un autre problème se pose, celui de la politique agricole de la Communauté. Il est vrai qu'en Angleterre également, l'agriculture constitue un secteur industriel important, mais la Grande-Bretagne est obligée d'importer de grandes quantités de denrées alimentaires aux prix du marché mondial. L'acceptation de la politique agricole de la C.E.E. aurait nécessairement pour conséquence, en Grande-Bretagne, une élévation du coût de la vie et des coûts de production. La politique agricole européenne prend surtout en considération les intérêts des pays à surproduction; cela ne veut pas dire que l'on n'approuvera jamais la politique agricole du Marché commun, mais il faut souligner que pour la Grande-Bretagne, il est difficile de franchir le pas. Le Commonwealth pose également un problème à la Grande-Bretagne; certes, les relations économiques dans le cadre du Commonwealth n'ont plus l'importance qu'elles ont eue naguère, mais la Grande-Bretagne a, en Arabie, en Asie du sud-est et en Afrique, des intérêts qui ont toujours pesé sur sa politique.

En conclusion de son discours, Sir Con O'Neill a rappelé la déclaration faite par M. Stewart en décembre devant la Chambre des Communes ("The Government are ready and willing to join E.E.C. provided that essential British interests are safeguarded") ainsi que les déclarations de M. H. Wilson ("Our ultimate aim is a common European market embracing Britain and as many other European countries as are prepared to join") et du ministre d'Etat Padley ("The five conditions will be interpreted pragmatically in the realities of 1965-6-7-8"). Il a souligné que la Grande-Bretagne aimerait voir se réaliser une Communauté européenne élargie, conçue sur le modèle de la C.E.E. plutôt que sur celui de l'A.E.L.E. La Grande-Bretagne finira par accepter d'adhérer à la Communauté européenne, mais elle ne peut se plier indistinctement à toutes les dispositions du traité. Le traité de Rome a vu le jour à la faveur de négociations et de concessions mutuelles et chaque partie a défendu avec vigueur, lors de son élaboration, ses propres intérêts nationaux. Si l'on devait engager de nouvelles négociations avec la Grande-Bretagne, il faudrait aussi adopter une méthode pragmatique. Les six pays de la C.E.E. ont fait des choix difficiles et ils n'auraient pu aboutir s'ils n'avaient consenti à des compromis et s'ils n'avaient eu égard aux intérêts de leurs futurs partenaires. Il devra en aller de même si les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne reprennent et les six partenaires du Marché commun devront s'efforcer de tenir compte également des intérêts vitaux de la Grande-Bretagne.

(Neue Zürcher Zeitung, 24 décembre 1965, 23 janvier et 12 février 1966; Le Monde, 28 janvier 1966; Die Welt, 4 janvier et 4 février 1966; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 28 janvier 1966; Industriekurier, 27 janvier 1966; John Davies, Die Bedeutung der EWG als Markt für die EFTA-Länder, dans le Bulletin A.E.L.E. n° 8, de décembre 1965; Sir Con O'Neill, Britain's Place in Europe, dans : "The World Today", tome 22, n° 2, février 1966)

2 - Réunis à Strasbourg, des parlementaires de l'A. E. L. E. examinent la crise de la C. E. E.

A la veille de l'ouverture de la session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (23 janvier 1966), divers parlementaires des pays membres de l'A. E. L. E. se sont réunis à Strasbourg pour participer à un colloque ouvert par M. Duncan Sandys, conservateur britannique.

Dans son discours d'ouverture, celui-ci a déclaré que "les pays de l'A. E. L. E. ne souhaitaient certes pas que les institutions de la C. E. E. sortent affaiblies de la crise". A la question, soulevée par les parlementaires de l'A. E. L. E., de savoir quel devait être le comportement de l'A. E. L. E. en face de la crise, il a répondu qu'elle devait faire preuve de tact sans pour autant se cantonner dans une attitude absolument passive. Il importe, en tous cas, que la C. E. E. se développe dans un sens positif, étant donné que l'avenir de toute l'Europe libre en dépend. Le parlementaire britannique estime que l'A. E. L. E. et la C. E. E. ne peuvent pas continuer à évoluer parallèlement. Lorsque la crise sera résolue, le moment sera venu d'élargir la C. E. E. et de se mettre d'accord sur une coopération dans le domaine politique.

Il était d'autre part d'avis que dès que la C. E. E. ouvrirait ses portes, les membres de l'A. E. L. E. viendraient se joindre soit collectivement, soit séparément au Marché commun. Selon lui, il fallait adopter le système communautaire de la C. E. E. et le régime des décisions à la majorité qualifiée dont il est assorti.

Les autres parlementaires ne partageaient pas l'avis de M. Duncan Sandys. Ils estimaient qu'il valait mieux adopter une attitude de réserve à l'égard de la crise actuelle de la C. E. E. En particulier, le délégué travailliste Geoffrey de Freitas était d'avis qu'il fallait pratiquer une politique de l'expectative. L'Autrichien Karl Czernetz formulait le vœu que la crise du Marché commun prenne rapidement fin afin que les négociations engagées par son pays puissent reprendre à Bruxelles. Selon le conservateur norvégien Torstein Selvik ce n'était pas seulement le problème du financement agricole qui se profilait derrière la crise mais également l'option entre fédération et confédération. Le délégué travailliste Maurice Edelman a exhorté ses collègues à la prudence, car, pour ce qui est des compétences de la Commission, on ne pouvait exiger du général de Gaulle ce qu'on n'était pas prêt à accorder soi-même. Le délégué libéral danois Per Federspiel a surtout attiré l'attention sur les relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. et souligné que la réduction tarifaire à l'intérieur des deux blocs économiques ne faisait qu'élargir le fossé qui les séparait. Aussi était-il partisan d'un rapprochement structurel en matière de désarmement douanier, afin de ne pas gaspiller les chances que réservait l'avenir.

L'idée générale qui ressort du colloque est que l'A. E. L. E. doit renforcer son organisation et se rapprocher peu à peu de la C. E. E. Le nouveau secrétaire

général de l'A.E.L.E., M. John Colson, a annoncé à ce propos qu'il n'avait pas encore reçu de réponse de la C.E.E. à la demande de l'A.E.L.E. d'entrer de nouveau en pourparlers.

(Neue Zürcher Zeitung, le 25 janvier 1966)

Deuxième Partie

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

Activité des Commissions au mois de février

Commission politique (1)

Réunion du 11 février à Bruxelles : En présence des représentants des Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. ainsi que la Haute Autorité de la C.E.C.A., examen de la situation actuelle des Communautés sur la base notamment des :

- conclusions des séances extraordinaires du Conseil de ministres des 17 et 18 ainsi que des 28 et 29 janvier 1966;
- conclusions du "colloque" du 20 janvier 1966 entre le Parlement, les Conseils et les Exécutifs.

Désignation d'un rapporteur en vue de l'élaboration d'un rapport sur la situation actuelle des Communautés.

Réunion du 28 février à Paris : Examen et adoption, du projet de rapport sur la situation actuelle des Communautés. Rapporteur M. Metzger.

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 14 février à Bruxelles : Exposé de M. Rey concernant notamment les négociations en cours entre la Communauté et certains pays tiers. - Examen et adoption, en présence d'un représentant de la Commission de la C.E.E. du projet de rapport de M. Bading sur le projet de règlement relatif à la définition commune de la notion d'"origine des marchandises". - Examen et adoption, en présence d'un représentant de la Commission de la C.E.E., du projet de rapport de M. Vredeling sur le projet de règlement relatif à l'établissement graduel d'une procédure commune de gestion de contingents quantitatifs à l'importation dans la Communauté.

Commission de l'agriculture (3)

Réunion des 15 et 16 février à Bruxelles : Echange de vues sur le projet de budget de la C.E.E. pour 1966 et adoption d'une note qu'une délégation de la commission de l'agriculture devra discuter avec la commission des budgets et

de l'administration. Examen et adoption d'un projet d'avis de M. Briot, destiné à la commission du marché intérieur, sur une directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de prestation des services dans les activités forestières non salariées et sur une modification du programme général du Conseil pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement.

Commission sociale (4)

Réunion du 1er février à Bruxelles : Adoption du projet de rapport (Version modifiée) de M. Sabatini ainsi que du projet de proposition de résolution sur le projet de recommandation de la C. E. E. tendant à développer l'orientation professionnelle.

Examen et adoption d'un projet de rapport de M. Sabatini sur le programme d'action en matière de politique commune de formation professionnelle en général et dans l'agriculture.

Examen du rapport définitif de la Commission de la C. E. E. sur les suites données à la recommandation concernant l'activité des services sociaux à l'égard des travailleurs se déplaçant dans la Communauté en liaison avec le document de travail élaboré à ce sujet par M. Carcaterra, et désignation de M. Carcaterra comme rapporteur sur ce sujet.

Réunion du 16 février à Bruxelles : Adoption d'un projet de rapport de M. Carcaterra sur la suite donnée par les Etats membres à la recommandation sur les services sociaux des travailleurs migrants.

Désignation de M. Bersani comme rapporteur sur la proposition de règlement au Conseil modifiant et complétant les règlements n°s 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants (gens de mer).

Premier examen d'une proposition de règlement du Conseil relative à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leurs familles qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et désignation de M. Troclet comme rapporteur à ce sujet.

Commission du marché intérieur (5)

Réunion du 1er février à Bruxelles : Examen et vote, en présence de la Commission de la C. E. E., du projet d'avis rédigé par M. Armengaud à l'intention de la Commission du commerce extérieur sur la définition de l'origine des marchandises.

Suite de l'examen, en présence de la Haute Autorité et de la Commission de la C. E. E., des problèmes de concurrence et de la position de l'entreprise européenne dans le cadre du marché commun et de l'évolution économique mondiale. Rapporteur : M. Kapteyn.

Réunion du 8 février à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C. E. E. de la proposition de directive tendant à coordonner, pour les rendre

équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés au sens de l'article 58, alinéa 2 du traité de la C.E.E. pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers.

Commission économique et financière (6)

Réunion du 17 février à Bruxelles : Discussion, en présence de M. Marjolin, vice-président de la Commission de la C.E.E., du projet de rapport de M. Kriedemann sur l'exposé de la Commission relatif à la situation économique de la Communauté. Désignation de M. De Winter comme rédacteur d'un avis, destiné à la commission du marché intérieur, concernant les règles de concurrence et la position des entreprises européennes dans le marché commun et dans l'économie mondiale.

Réunion du 28 février à Bruxelles : Adoption du projet de rapport de M. Kriedemann sur l'exposé de la Commission de la C.E.E. relatif à la situation économique de la Communauté.

Commission pour la coopération avec des pays en voie de développement (7)

Réunion du 11 février à Bruxelles : Nomination d'un rapporteur sur les relations de l'Euratom avec les pays en voie de développement - Nomination d'un rapporteur sur les relations de la C.E.C.A. avec les pays en voie de développement - Examen et adoption du projet de rapport de M. Metzger sur les résultats de la deuxième réunion de la Conférence parlementaire de l'Association - Echange de vues avec la Commission de la C.E.E. sur la situation actuelle de la Communauté dans le domaine de l'Association et des relations avec les pays tiers en voie de développement - Premier échange de vues, en présence de la Commission de la C.E.E., sur les problèmes de la coopération technique et culturelle dans le cadre de l'Association (Rapporteur : M. Moro).

Réunion du 25 février à Luxembourg : Echange de vues sur le problème de l'information des Etats associés au sujet de l'activité du Parlement européen concernant l'Association - Examen, en présence de la Commission de la C.E.E., et adoption du projet de rapport de M. Moro sur les problèmes actuels de la coopération technique et culturelle dans le cadre de l'Association.

Commission des transports (8)

Réunion du 3 février à Bruxelles : Echange de vues avec M. Schaus, membre de la Commission, sur l'application aux transports des règles de concurrence et sur une enquête concernant la structure du marché des transports. Désignation de M. Brunhes comme rapporteur sur la proposition de règlement concernant la suppression des discriminations en matière de prix et de conditions

de transport. Premier échange de vues avec la Commission sur ce projet de règlement.

Commission de l'énergie (9)

Réunion du 28 février à Bruxelles : Informations relatives à l'évolution de la politique de l'énergie dans les différents Etats membres, compté spécialement tenu des mesures prises par les gouvernements en faveur des mines de houille. - Premier échange de vues sur le bilan indicatif de l'énergie en Europe, établi par la Haute Autorité pour 1965-1966. - Echange de vues sur la politique des hydrocarbures prévue par la Commission de la C. E. E. - Suite de l'échange de vues sur le programme indicatif de la Commission d'Euratom (article 40 du traité de la C. E. E. A.) - Echanges de vues au sujet des aspects de la transformation du charbon sur la base d'une note de la direction générale "Charbon" de la Haute Autorité.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 3 février à Bruxelles : Examen et adoption, en présence de M. Sardo, directeur de l'Ecole européenne de Bruxelles, ainsi que des représentants du Comité des parents d'élèves et des représentants des trois Communautés auprès du Conseil supérieur des Ecoles européennes, du projet de rapport élaboré par M. Merten sur la création d'Ecoles européennes préparant aux études de niveau universitaire.

Réunion du 22 février à Bruxelles : Echanges de vues, en présence des représentants de la Commission de la C. E. E. et de la Commission d'Euratom, au sujet de la proposition de résolution présentée par Mme Strobel, sur la création d'un Office européen de la jeunesse (rapporteur : M. Scarascia Mugnozza). - Examen et adoption, du projet de rapport de M. Bernasconi sur la création d'un Brevet sportif populaire européen.

Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 15 février à Bruxelles : Echange de vues avec l'Exécutif de l'Euratom sur les conditions de protection sanitaire régnant dans les Etablissements de recherches nucléaires des pays de la Communauté, à la lumière notamment du récent accident survenu au Centre de recherches de Dol (Belgique).

Echange de vues avec l'Exécutif de la C. E. E. au sujet de son rapport sur la mise en oeuvre de la recommandation adressée aux Etats membres, en 1962, en ce qui concerne la médecine du travail dans l'entreprise, et désignation de M. Bernasconi comme rapporteur sur ce sujet.

En présence de l'Exécutif de la C. E. E., examen des deux projets de recommandation de cet Exécutif relative à :

- une définition communautaire de l'état d'invalidité donnant droit à des prestations;
 - la protection de la maternité;
- et désignation de Madame Gennai-Tonietti comme rapporteur sur ces deux projets de recommandation.

Commission des budgets et de l'administration (12)

Réunion du 25 janvier à Luxembourg : Echange de vues avec les Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. sur les projets de budgets relatifs à l'exercice 1966.

Suite de l'examen, en présence des Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. des propositions budgétaires pour l'exercice 1966.

Examen et vote du projet de rapport de M. de Gryse sur le projet de budget de fonctionnement de la C.E.E. pour l'exercice 1966.

Examen et vote du projet de rapport de M. Battaglia sur le projet de budget de fonctionnement et le projet de budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour l'exercice 1966.

Commission juridique (13)

Réunion du 10 février à Bruxelles : Election de M. Deringer comme président en remplacement de M. Weinkamm. - Examen et approbation du rapport de M. Bech sur la désignation de suppléants au sein des commissions (modification des articles 37 paragraphe 2, et 40 paragraphe 3 du règlement).

II - LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) France

La primauté du droit communautaire

M. Spénale (socialiste français), dans une question écrite au ministre de la justice se préoccupe du respect de la primauté du droit communautaire par les juridictions françaises. A ce propos, il pose un certain nombre de questions au ministre sur l'information des magistrats nationaux en ce qui concerne les décisions communautaires, les instructions données pour assurer le respect de la primauté du droit communautaire et la procédure de renvoi préalable prévue au traité C. E. E.

Dans sa réponse, le ministre précise que : 1° les décisions communautaires applicables dans les six pays sont publiées au Journal officiel des Communautés européennes. Les juridictions françaises peuvent aisément disposer de l'édition en langue française de cette publication qui a un bureau de vente et d'abonnement à Paris. De nombreux textes communautaires font en outre l'objet de publications administratives ou privées faciles à se procurer; 2° il n'est pas d'usage que la chancellerie donne systématiquement des instructions aux magistrats du ministère public pour l'application des règles de droit en vigueur, qu'elles relèvent du droit international ou du droit national. L'application par les juridictions du droit communautaire - et notamment des dispositions du traité instituant la Communauté économique européenne, en vigueur depuis près de huit années - ne paraît pas nécessiter, en l'état, d'intervention particulière; 3° l'article 177 du traité instituant la Communauté économique européenne précise expressément que lorsqu'une question d'interprétation "est soulevée devant une juridiction d'un des Etats membres, cette juridiction peut, si elle estime qu'une décision sur ce point est nécessaire pour rendre son jugement, demander à la Cour de justice de statuer sur cette question. Lorsqu'une telle question est soulevée dans une affaire pendante devant une juridiction nationale dont les décisions ne sont pas susceptibles d'un recours juridictionnel de droit interne, cette juridiction est tenue de saisir la Cour de justice".

(J.O., A.N. Débats, 5 février 1966)

b) Pays-Bas

1 - L'accord de Luxembourg est évoqué à la Seconde Chambre

Le 1er février, le ministre Luns a fait rapport devant la Seconde Chambre des Etats généraux sur les négociations qui ont eu lieu durant la seconde réunion extraordinaire du Conseil de ministres à Luxembourg. Il fit remarquer que c'est en grande partie grâce à l'excellente collaboration entre les délégations néerlandaise et allemande que l'on a pu finalement aboutir à un accord

acceptable. Les discussions sur les décisions majoritaires se clôturèrent sur la base d'un document commun belgo-néerlandais, dans lequel est consigné le désaccord subsistant entre les Cinq et la France. Cela signifie en substance que la délégation française a formulé une réserve qui n'a pas été acceptée par les autres membres. "C'est là, pour un débat sur un point aussi important, une issue peu élégante; elle est néanmoins acceptable pour le gouvernement néerlandais, en premier lieu parce qu'il n'est pas certain que la France fera usage de cette réserve - si elle le faisait, les cinq autres pays lui opposeraient immédiatement un "non possumus" - et, en second lieu, parce que le traité a été maintenu tel qu'il a été signé".

Commentant le texte adopté à Luxembourg, le ministre Luns souligne que le désaccord constaté entre les Cinq et la France n'empêche pas la reprise des activités de la Communauté selon la procédure normale. Faut-il en déduire que, selon les six gouvernements, les activités pourront être poursuivies normalement au cas où un désaccord surgirait au sujet de l'application de la règle majoritaire ? Certes non, la seule interprétation possible, conforme d'ailleurs au texte original du document, étant que dans ce cas, il faut appliquer la règle de la majorité.

Le mémorandum, considérablement modifié, concernant les relations entre la Commission et le Conseil a été réduit à sept points. Il n'est pas porté atteinte au droit d'initiative de la Commission. Dans le domaine de l'information de la Communauté, la coopération entre les deux institutions sera renforcée. Selon le ministre Luns, cela signifie que l'information sur les activités de la Commission elle-même doit demeurer entièrement entre les mains de la Commission. La délégation française a retiré son projet de calendrier pour les activités du Conseil.

L'orateur invita la Chambre à ratifier le traité sur la fusion le plus tôt possible, le gouvernement néerlandais s'engageant à ne pas déposer les instruments de ratification avant qu'un arrangement acceptable pour les six pays ne soit intervenu sur la composition de la nouvelle Commission, ses compétences, la répartition des tâches, un roulement éventuel et toutes autres questions qui se poseront à ce sujet.

Voici comment le ministre Luns apprécie la situation présente : la satisfaction engendrée par la reprise du travail normal de la Communauté est quelque peu tempérée par la perspective d'entretiens délicats, notamment sur le problème du financement agricole, les négociations Kennedy, la composition de la nouvelle Commission et la répartition de ses tâches. Comme les oppositions de principe entre les Cinq et la France n'ont pas été éliminées, il se peut que la Communauté se trouve un jour confrontée à une nouvelle crise.

M. Blaisse, porte-parole du groupe K. V. P. (parti catholique populaire), attirera l'attention sur le revirement qui s'opère dans les rapports entre l'Est et l'Ouest; il en résulte petit à petit un nouveau climat politique qui permettra "d'abandonner notre position défensive, en soi fort compréhensible à l'époque,

dans le conflit opposant l'Est à l'Ouest et de rechercher, sur la base d'une confrontation pacifique, de nouvelles bases de coopération. La réorientation de la politique occidentale doit être l'occasion également d'une révision de notre attitude à l'égard de l'Allemagne. Pour améliorer l'entente entre l'Est et l'Ouest, il convient de trouver à ce propos des solutions qui s'inscrivent dans l'ensemble du contexte des problèmes européens actuels".

Lé groupe auquel appartient l'orateur n'applaudit pas sans réserve aux résultats de la rencontre de Luxembourg. Le gouvernement a frôlé les limites de l'inacceptable. Le fait que les Cinq pays ont agi de concert est un point positif. Mais sur la question des décisions majoritaires la crise subsiste et l'orateur espère que, lorsqu'il se révélera impossible d'aboutir à un accord unanime, la France se rangera à la décision majoritaire des Cinq. Le parti catholique populaire fait observer que le traité doit être mis en oeuvre d'une manière équilibrée et insiste sur le caractère ouvert de la Communauté. Au sentiment de l'orateur, la Grande-Bretagne ne devrait pas adhérer à la Communauté avant que l'on ne connaisse la portée exacte et le fonctionnement pratique de l'accord de Luxembourg, car il serait inacceptable que la Grande-Bretagne formulât à son tour la même réserve que la France.

Enfin, le groupe estime que les pouvoirs budgétaires du Parlement européen devront être étendus aussitôt que la Communauté disposera de ressources propres, et qu'il ne faut pas relâcher les efforts visant à associer le Parlement européen, sous une forme ou une autre, à l'oeuvre législative.

Parlant au nom du groupe socialiste, M. Patijn considère que la crise n'a pas été résolue, mais simplement différée. L'impression générale est que la C.E.E. n'a pas succombé; on continue sur la base précaire d'un désaccord, en sachant que la C.E.E. recèle en ses flancs une bombe à retardement.

A l'opposé de M. Blaisse, M. Patijn estime qu'une adhésion éventuelle de l'Angleterre serait très opportune. Il vaut mieux s'attaquer à tous les problèmes à la fois tout en prenant garde de ne pas affaiblir la structure du traité.

M. Bos (C. H. U. - Union chrétienne historique) regrette que les Cinq aient accepté que le progrès de la C. E. E. soit freiné par la présence de la France. Car c'est bien là la conséquence du fait que la crise n'a pas reçu de solution satisfaisante. L'orateur est cependant d'avis que le résultat acquis vaut tout de même mieux que n'importe quelle autre solution.

Parlant au nom du groupe V. V. D. (parti populaire pour la liberté et la démocratie), M. Berkhouwer souhaite que les Cinq reprennent l'initiative dans l'édification de l'Europe et ne se contentent pas d'adopter une attitude négative à l'égard des positions françaises. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, il regrette qu'on considère le plus souvent son adhésion comme un moyen de sortir de l'impasse. C'est une erreur de vouloir tout envisager sous l'angle continental. Il faut que les Six poursuivent leurs efforts de rapprochement non seulement avec la Grande-Bretagne mais avec d'autres pays de l'A. E. L. E.

parce que, précisément, les tarifs intérieurs seront prochainement abolis dans les deux associations. L'orateur s'inquiète de l'absence chez les Cinq de conceptions dynamiques propres mais aussi des tendances protectionnistes au sein des Six.

Selon Mlle Rutgers, porte-parole du groupe A.R.P. (parti antirévolutionnaire), la déclaration de Luxembourg n'est pas un document juridique; mais bien qu'elle n'ait aucune force de loi, elle a une signification politique, qui réside surtout dans la question de savoir quelle sera l'attitude des Cinq au cours des négociations ultérieures.

Se rangeant à l'avis de Mlle Rutgers, le ministre Luns a déclaré que le document de Luxembourg est "une sorte d'aide-mémoire des points de vue des membres de la C.E.E. sur la politique qu'ils se proposent de suivre lorsque des décisions devront être prises au Conseil. Cinq de ces six pays ont des conceptions parallèles; quant au sixième, il n'influence en rien la manière dont agiront les autres membres en des circonstances déterminées". La Commission pourra à tout moment consulter le Parlement européen. Les entretiens avec la Commission au sujet des sept points subsistants du mémorandum français auront lieu suivant la procédure normale inscrite à l'article 162 du traité de la C.E.E., de sorte que le Conseil pourra arrêter son attitude définitive à la majorité ordinaire des voix.

Au sujet de l'opportunité de prendre à court terme des initiatives en ce qui concerne la Grande-Bretagne, le ministre Luns est moins réservé que M. Blaisse. Cependant, il faut éviter que des entretiens éventuels ne conduisent à un affaiblissement de la structure institutionnelle du traité actuel de la C.E.E. L'orateur fait d'ailleurs remarquer que pour le gouvernement britannique actuel, la structure institutionnelle des Communautés ne constitue pas un obstacle majeur.

Le ministre Luns a déclaré enfin que le gouvernement néerlandais appuiera le maintien de M. Mansholt à la vice-présidence de la nouvelle Commission. Sa position à l'égard du maintien de M. Hallstein à la présidence de cette Commission sera conditionnée en premier lieu par l'attitude du gouvernement fédéral allemand.

(Débats de la Seconde Chambre, séance du 1er février 1966, session 1965-1966).

2 - Procédure de ratification du traité sur la fusion

Dans son rapport intérimaire sur le projet de loi portant approbation du traité sur la fusion des exécutifs, la commission du budget des Affaires étrangères déclare que l'ajournement éventuel du dépôt des instruments de ratification jusqu'à ce que certains arrangements aient été arrêtés et acceptés par les

six pays pose un problème "d'ordre non seulement politique mais aussi constitutionnel" et que les déclarations faites à ce sujet par le gouvernement impliquent "que les Etats généraux se voient proposer, non pas une approbation définitive, mais une approbation conditionnelle du traité".

Comme, à ce jour, la commission ne semble guère disposée à laisser tout entier au gouvernement le soin de fixer le moment où se fera la ratification, divers moyens ont été envisagés afin "d'assurer que le parlement puisse influencer comme il se doit sur la procédure". C'est ainsi que la date d'entrée en vigueur de la loi de ratification serait fixée par voie législative. D'autre part, la Chambre pourrait ajourner la discussion à divers stades du débat notamment en renvoyant la présentation du rapport final de la commission ou en reportant sine die le vote définitif sur le projet de loi. La Chambre pourrait également saisir le gouvernement d'une motion lui demandant de notifier en temps utile à la Chambre son intention de déposer les instruments de ratification.

Après que la Chambre eut décidé de subordonner sa décision finale sur le projet de loi à son accord sur la composition de la nouvelle Commission (c'est-à-dire, à son accord sur la nomination de l'ensemble des 14 membres), plusieurs membres ont déclaré qu'éventuellement ils auraient été disposés à renoncer à cette réserve s'ils avaient pu avoir la conviction que le Parlement européen aurait exercé un contrôle suffisant sur la constitution de la Commission. Ils estimèrent qu'en soi l'organe parlementaire communautaire était mieux à même de se former un jugement en cette matière politique qu'un parlement national. En ce qui concerne les modalités de l'intervention du Parlement européen, on aurait pu songer à des conversations entre les représentants des gouvernements et le président du Parlement ainsi que les présidents des groupes politiques de cette institution.

(Session 1965-1966 - 8380 (R 506)).